



Energie Jouac

Projet éolien des Trois Moulins

COMMUNE DE JOUAC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (87)

VOLET ÉCOLOGIQUE - ÉTUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 ***DE L'ÉTUDE D'IMPACT***

MAÎTRE D'OUVRAGE :

ÉNERGIE JOUAC

32-36 RUE BELLEVUE

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

DÉCEMBRE 2019





FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Le projet éolien des Trois Moulins est composé de trois éoliennes d'une hauteur totale maximale en bout de pale de 180,3 mètres, et d'un poste de livraison électrique. L'ensemble des installations est localisé sur le territoire de la commune de Jouac, Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche dans le nord du département de la Haute-Vienne (87).

Le modèle définitif des éoliennes n'est pas connu au stade de cette étude. Aussi, les éoliennes retenues dans le cadre de l'étude d'impact possèdent le gabarit maximisant suivant :

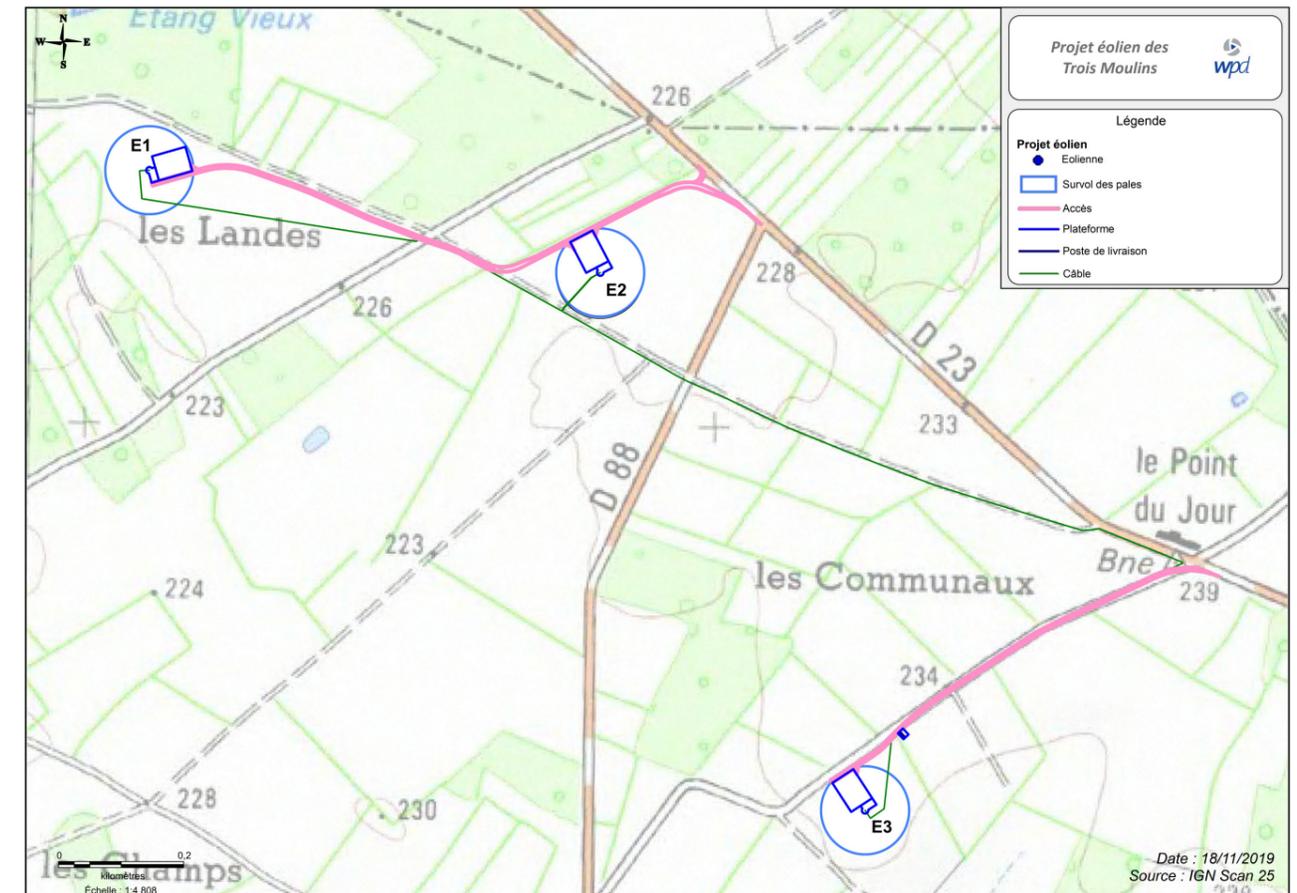
Caractéristiques	Gabarit
Hauteur maximale de l'éolienne en bout de pale	180,3 m
Diamètre maximal du rotor	140 m
Hauteur de moyeu	108 à 114 m
Puissance unitaire maximale	4,2 MW

Caractéristiques des éoliennes du projet (source : wpd onshore France)

Les coordonnées du centre de chacune des éoliennes et du poste de livraison ainsi que leur altitude au sol sont données dans le tableau suivant :

Éolienne	Coordonnée X (Lambert 93)	Coordonnée Y (Lambert 93)	Coordonnée Z au sol (m)	Coordonnée Z au passage le plus élevé de la pale (m)	Latitude (WGS 84)	Longitude (WGS 84)
E1	566 182	6 587 655	221	401	N 46°16'38"	E 0°25'45"
E2	566 897	6 587 493	227	407	N 46°16'22"	E 0°25'44"
E3	567 318	6 586 640	231	411	N 46°16'11"	E 0°25'26"
PdL	567 377	6 586 758	234	234	N 46°16'42"	E 0°25'41"

Coordonnées géographiques des éoliennes et du poste source (source : wpd onshore France)



Principaux éléments du projet (source : wpd onshore France)



NOVEMBRE 2019

ETUDE D'INCIDENCE NATURA 2000 DU PROJET DE PARC EOLIEN DES TROIS MOULINS (87)

Tome 4.5 de l'étude d'impact sur l'environnement

Département : Haute-Vienne

Commune : Jouac

Maître d'ouvrage



Energie Jouac

Contact

Morgane BESSON, Chef de projets
Camille BRUNO, Responsable d'études
environnementales
32-36 rue de Bellevue
92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 41 31 09 02



Réalisation de l'étude



Bureau d'études en environnement
énergies renouvelables et aménagement durable

Tome n° 4.5
Etude d'incidence
Natura 2000

encis environnement
SIRET: 539 971 838 00013 - Code APE: 7112 B
Siège: Ester Technopole, 1 avenue d'Ester - 87 069 LIMOGES - FRANCE
Tél: +33 (0)5 55 36 28 39 - E-mail : contact@encis-ev.com
www.encis-environnement.fr

Historique des révisions				
Version	Etabli par	Corrigé par	Validé par	Commentaires et date
0	Vincent Perolle	Pierre Papon	Vincent Perolle	Première émission (analyse de l'état actuel) 07/07/2017
				
1	Bruno Labrousse	Pierre Papon	Pierre Papon	Dossier finalisé pour dépôt 20/11/2019
				

Préambule

WPD onshore France, développeur/opérateur de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur la commune de Jouac dans le département de la Haute-Vienne (87).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser l'étude d'incidence Natura 2000, pièce constitutive de la Demande d'Autorisation Unique.

Après avoir précisé le contexte réglementaire et la méthodologie utilisée, ce dossier présente les principales caractéristiques du projet éolien retenu.

Une présentation des différents sites Natura 2000 faisant l'objet de l'étude est ensuite réalisée. Enfin, le dossier présente l'évaluation détaillée des incidences du projet retenu sur ces sites Natura 2000.

Enfin, le cas échéant, une dernière partie décrit les mesures d'évitement, de réduction et de compensation inhérentes au projet.

Sommaire

Partie 1 : Cadre général du projet	7	5.4 ZSC de la Vallée du Salleron	35
1.1 Présentation du porteur de projet	9	5.4.1 Description de la zone.....	35
1.2 Présentation des auteurs de l'étude.....	9	5.4.2 Intérêt et espèces cibles	35
1.3 Présentation du site étudié.....	10	5.4.3 Evaluation des incidences du projet éolien	36
Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode	11	5.5 ZSC de la Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents	38
2.1 Cadre réglementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens	13	5.5.1 Description de la zone.....	38
2.2 Cadre réglementaire de l'étude d'incidence Natura 2000	13	5.5.2 Intérêt et espèces cibles	38
2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000	14	5.5.3 Incidences du projet éolien.....	39
2.3.1 Aire d'étude utilisée	14	5.6 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000	41
2.3.2 Méthode d'analyse des incidences	15	Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction	42
Partie 3 : Description du projet	17	Table des illustrations	48
Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés	21	Annexes	49
4.1 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée.....	23		
4.2 Evaluation préliminaire.....	24		
Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000	27		
5.1 ZSC de la Vallée de l'Anglin et affluents.....	29		
5.1.1 Description de la zone.....	29		
5.1.2 Intérêt et espèces cibles.....	29		
5.1.3 Evaluation des incidences du projet éolien	30		
5.2 ZSC des Etangs du nord de la Haute-Vienne	32		
5.2.1 Description de la zone	32		
5.2.2 Intérêts et espèces cibles	32		
5.2.3 Evaluation des incidences du projet éolien	33		
5.3 ZSC de la Vallée du Corchon	33		
5.3.1 Description de la zone.....	33		
5.3.2 Intérêt et espèces cibles.....	33		
5.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien	34		

Partie 1 : Cadre général du projet

1.1 Présentation du porteur de projet

Le projet est développé par la société wpd onshore France pour le compte de ENERGIE JOUAC, société dépositaire des demandes d'autorisation et société d'exploitation du parc éolien des Trois Moulins.

Créée en 2002, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens. Son siège se situe à Boulogne Billancourt (92).

En France, 30 parcs éoliens (190 éoliennes au total) ont été réalisés par wpd onshore France ou sont actuellement en cours de construction, pour une puissance totale de 440 MW. Ainsi, wpd onshore France participe de manière significative à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en France.

Afin de garantir des projets éoliens harmonieux, wpd onshore France travaille en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les communes, les services de l'Etat, la population, les associations locales, les bureaux d'études et les propriétaires de terrain.

Adhérente de France Energie Eolienne, wpd onshore France est impliquée dans les commissions de travail et les activités des groupes régionaux et agit quotidiennement pour que l'éolien trouve la place qu'il mérite dans le mix énergétique français.

Destinataire	 Energie Jouac
Interlocuteur	Morgan BESSON, Chef de projet Camille BRUNO, Responsable d'études environnementales
Adresse	32-36 rue de Bellevue 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Téléphone	01 41 31 09 02

1.2 Présentation des auteurs de l'étude

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé dans les problématiques environnementales, d'énergies renouvelables et d'aménagement durable. Dotée d'une expérience de plus de sept années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

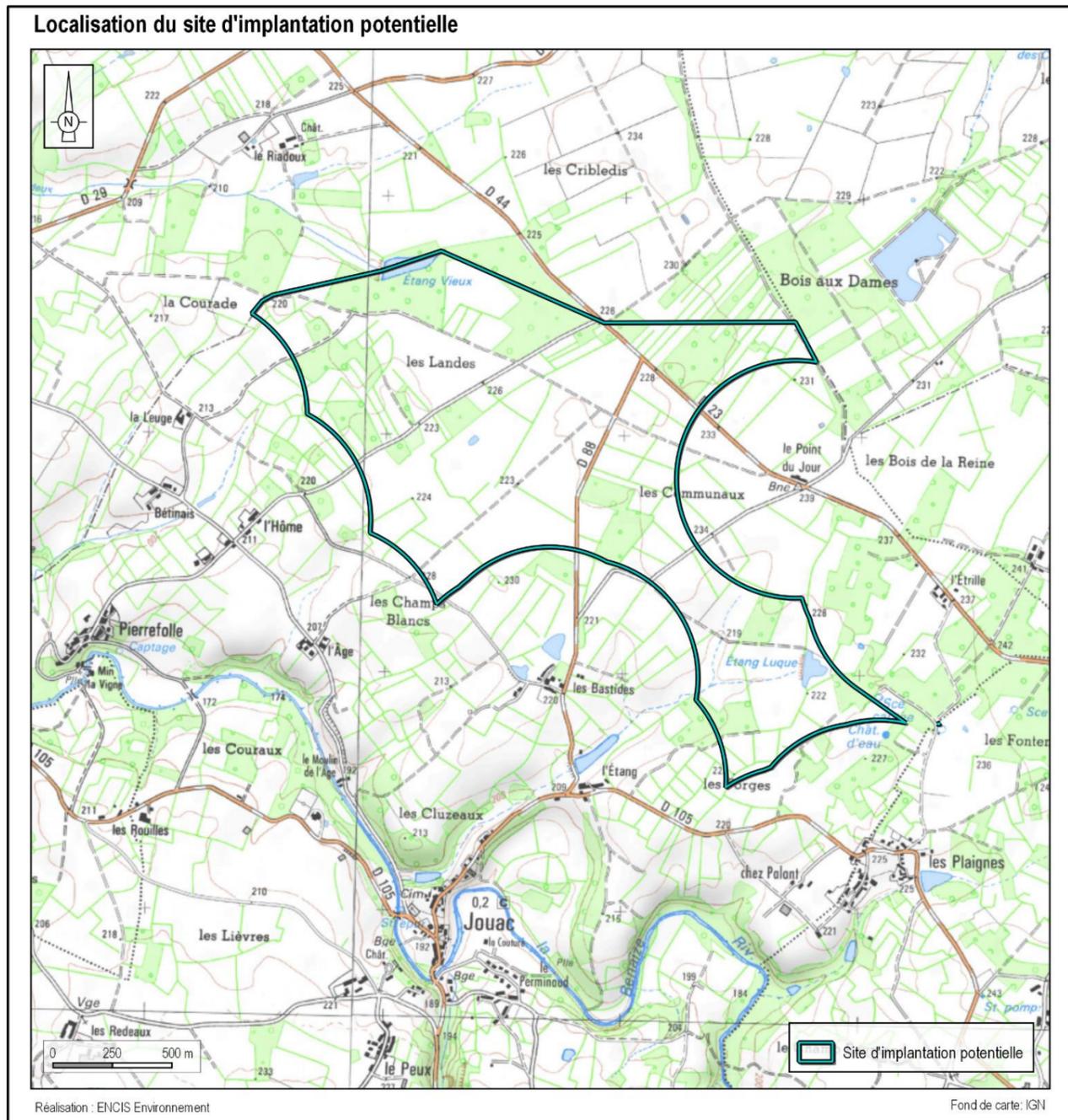
L'équipe du pôle environnement, composée de géographes, d'écologues et de paysagistes, s'est spécialisée dans les problématiques environnementales, paysagères et patrimoniales liées aux projets de parcs éolien, de centrales photovoltaïques et autres énergies renouvelables. En 2019, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la coordination et/ou réalisation d'une centaine d'études d'impact sur l'environnement et d'une soixantaine de volets habitats naturels, faune et flore pour des projets d'énergie renouvelable (éolien, solaire).

Structure	
Adresse	ESTER Technopole 1, avenue d'ESTER 87 069 LIMOGES
Téléphone	05 55 36 28 39
Référent habitats naturels, flore	Vincent PEROLLE, Responsable d'études / Ecologue
Référent faune terrestre	Pierre PAPON, Responsable d'études / Ecologue
Référent avifaune	Bruno LABROUSSE, Responsable d'études / Ornithologue
Référent chiroptère	Michaël LEROY, Responsable d'études / Chiroptérologue
Coordination et correction de l'étude	Bruno LABROUSSE, Responsable d'études / Ornithologue Vincent PEROLLE, Responsable d'études / Ecologue
Version / date	Version Octobre 2019

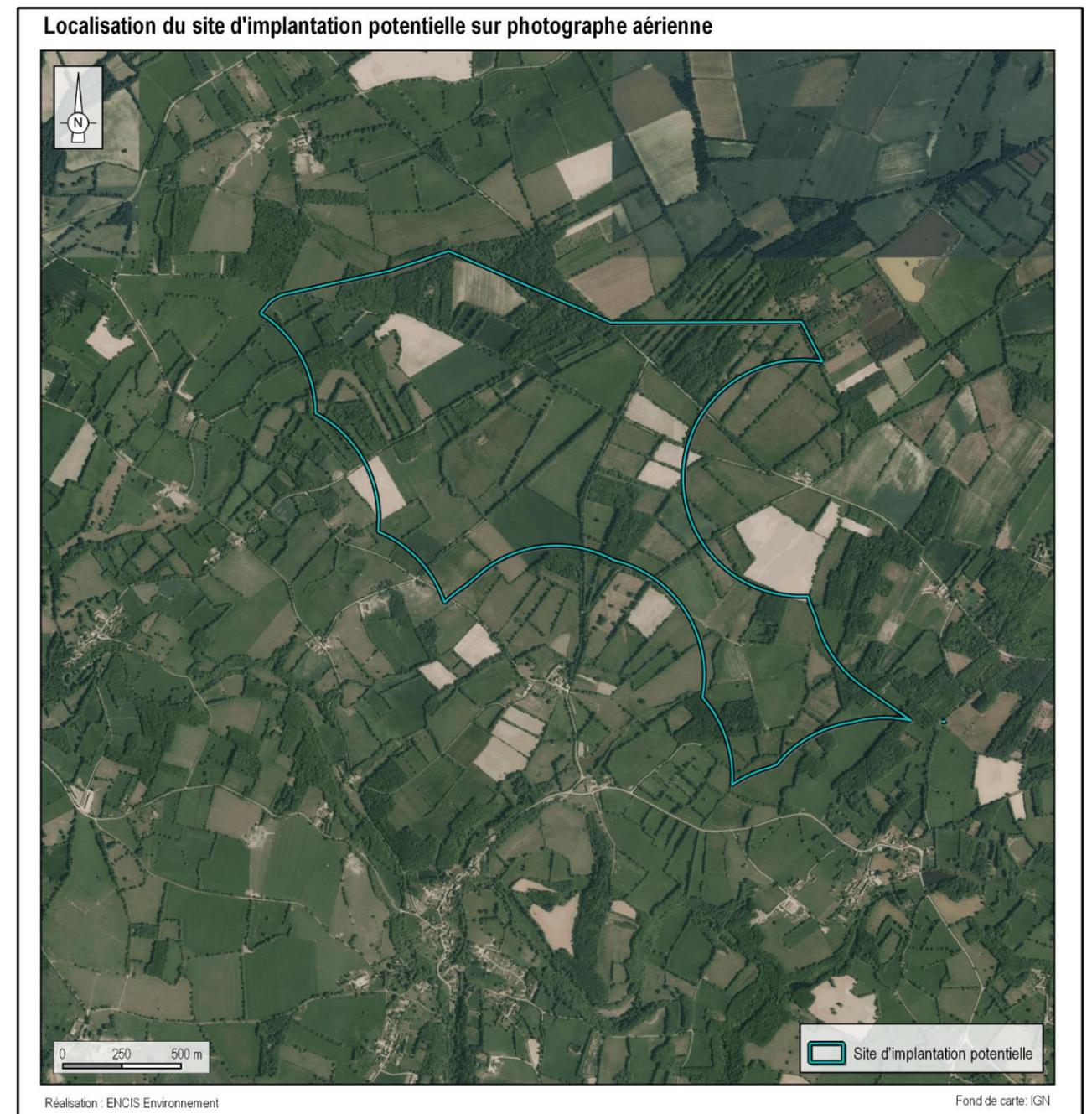
1.3 Présentation du site étudié

Le site d'implantation potentielle du parc éolien est localisé en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Haute-Vienne, sur la commune de Jouac. Il est situé au nord du bourg de Jouac à environ 1,3 kilomètre.

Le site d'implantation potentielle est localisé dans un secteur à dominance agricole et bocagère. On notera la présence de quelques boisements plus ou moins diffus sur le site.



Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle



Carte 2 : Vue aérienne du site d'implantation potentielle

Partie 2 : Contexte réglementaire et méthode

2.1 Cadre réglementaire de l'étude d'impact pour les projets éoliens

La loi Grenelle II prévoit un régime ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) d'Autorisation pour les parcs éoliens comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m. Les décrets n°2011-984 et 2011-985 du 23 août 2011, ainsi que les arrêtés du 26 août 2011 fixent les modalités d'application de cette loi et devront être pris en compte dans l'étude d'impact. Cette dernière est désormais une pièce du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale du parc éolien.

L'Autorisation Environnementale vise à simplifier les procédures sans diminuer le niveau de protection environnementale, à améliorer la vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet, et à accroître l'anticipation, la lisibilité et la stabilité juridique pour le porteur de projet.

Cette réforme est mise en œuvre par le biais de trois textes relatifs à l'Autorisation Environnementale : l'Ordonnance n°2017-80, le décret n°2017-81 et le décret n°2017-82, publiés le 26 janvier 2017. Ces textes créent un nouveau chapitre au sein du Code de l'Environnement, intitulé « Autorisation Environnementale » (articles L. 181-1 à L. 181-31 et R. 181-1 à R. 181-56).

Trois types de projets sont soumis à la nouvelle procédure : les installations, ouvrages, travaux et activités (Iota) soumis à la législation sur l'eau, les installations classées (ICPE) relevant du régime d'autorisation et, enfin, les projets soumis à évaluation environnementale non soumis à une autorisation administrative permettant de mettre en œuvre les mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC) des atteintes à l'environnement. La réforme est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017.

La nouvelle autorisation se substitue, le cas échéant, à plusieurs autres procédures :

- autorisation spéciale au titre des réserves naturelles ou des sites classés,
- dérogations aux mesures de protection de la faune et de la flore sauvages,
- absence d'opposition au titre des sites Natura 2000,
- déclaration ou agrément pour l'utilisation d'OGM,
- agrément pour le traitement de déchets,
- autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité,
- autorisation d'émission de gaz à effet de serre (GES),
- autorisation de défrichage.
- pour les éoliennes terrestres : permis de construire et autorisation au titre des obstacles à la navigation aérienne, des servitudes militaires et des abords des monuments historiques.

Le dossier au sein duquel s'insère la présente étude d'impact constitue donc une demande d'Autorisation Environnementale Unique.

Contenu de l'étude

L'article L. 122-3 et les articles R.122-4 et R. 122-5 du Code de l'Environnement fixent le contenu d'une étude d'impact, en rappelant qu'il doit être « proportionné à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine ». Ces dispositions sont complétées par les dispositions propres aux projets soumis à Autorisation Environnementale : R. 181-12 et suivants. Sur la base de ces textes, le contenu de l'étude du milieu naturel est adapté à celui de l'étude d'impact complète. Ainsi le volet milieu naturel, faune et flore comporte les parties suivantes :

- cadrage général du projet (présentation du maître d'œuvre, des auteurs de l'étude et du site étudié),
- analyse des méthodes utilisées,
- analyse de l'état initial du milieu naturel,
- évaluation des variantes de projet envisagées,
- évaluation des impacts sur le milieu naturel,
- mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts.

2.2 Cadre réglementaire de l'étude d'incidence Natura 2000

L'évaluation des incidences du projet éolien sur des sites Natura 2000 a pour objectif de vérifier la compatibilité du projet avec la conservation des sites, conformément au décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 qui précise notamment que les travaux et projets soumis à une étude d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application des articles L. 414-4 à L. 414-7 et R. 414-19 à R. 414-26 du code de l'environnement. Pour cela, une présentation des sites Natura 2000 concernés est faite, y compris une carte de situation par rapport au projet. De plus, l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés est décrit, de même que les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites. Enfin, une analyse démontre si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés.

Pour rappel, deux textes communautaires font référence pour cette étude : la Directive Habitats-Faune-Flore et la Directive Oiseaux.

La **Directive Habitat-Faune-Flore** (92/43/CEE) est une directive européenne mise en place suite au sommet de Rio. Datée du 21 mai 1992, elle a été modifiée par la directive 97/62/CEE. Elle fait la distinction entre les espèces qui nécessitent une attention particulière quant à leur habitat, celles qui doivent être strictement protégées et celles dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de

réglementation. Elle est composée de 6 annexes :

- Annexe I : liste des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS).
- Annexe II : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- Annexe III : critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme d'importance communautaire et désignés comme ZSC.
- Annexe IV : liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte (cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe 2 de la Convention de Berne).
- Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- Annexe VI : énumère les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits.

La **Directive Oiseaux** (2009/147/CEE), originalement du 2 avril 1979, et remplacée par celle du 30 novembre 2009, est une mesure prise par l'Union européenne afin de promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen. Cette protection s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats. La directive possède 5 annexes :

- Annexe I : 193 espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront classées en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- Annexe II : 81 espèces pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à leur conservation.
- Annexe III : 30 espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été illicitement tués ou capturés.
- Annexe IV : méthodes de chasse, de capture et de mise à mort interdites.
- Annexe V : énumération de sujets de recherches et de travaux sur lesquels une attention particulière sera accordée.

Ces deux directives identifient, dans leurs annexes, la liste des espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire à préserver, par la sélection et la désignation d'un certain nombre de « sites ». Cet ensemble de sites va constituer le réseau écologique européen appelé réseau « Natura 2000 » (cf. chapitre 4.1).

2.3 Méthode de détermination des incidences Natura 2000

2.3.1 Aire d'étude utilisée

Les effets dommageables potentiels d'un projet éolien sur un site Natura 2000 sont variables en fonction des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire considérés. L'analyse menée dans le cadre de la présente étude se base sur une aire d'influence afin de déterminer les incidences potentielles du projet éolien des Trois Moulins sur les sites Natura 2000 à proximité.

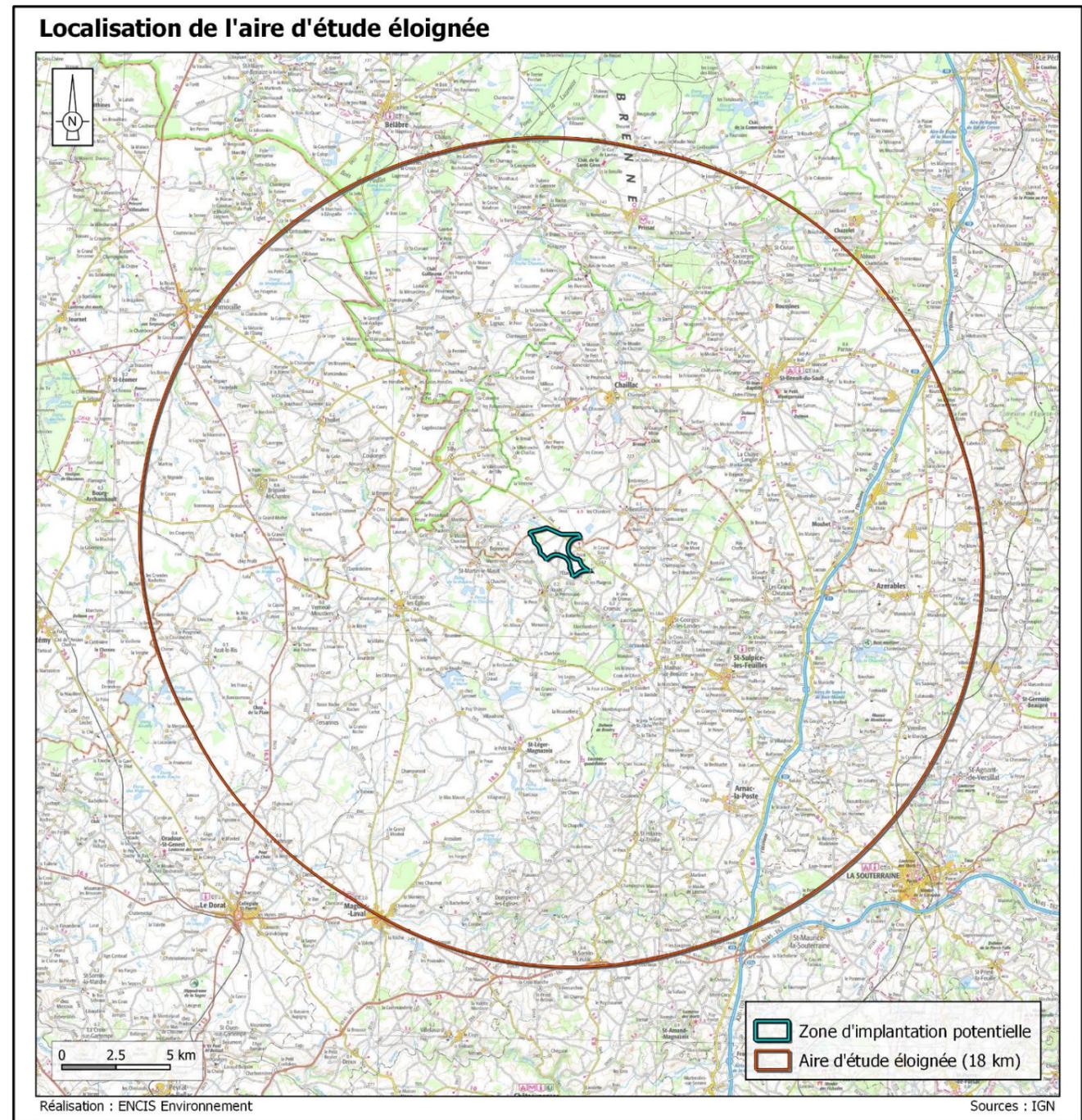
Cette aire d'étude et d'influence a donc été définie au regard des caractéristiques du projet ainsi qu'en fonction des types de milieux et groupes biologiques présents au sein des sites Natura 2000 proches. Elle englobe les sites Natura 2000 pour lesquels des relations fonctionnelles avec la zone d'implantation potentielle peuvent exister (aires d'analyse variables selon les groupes et les capacités de dispersion notamment).

Ce périmètre se conforme à l'aire d'étude éloignée définie dans le cadre du volet Milieux naturels de l'étude d'impact couvre une zone tampon de 18 km de rayon autour de la zone d'implantation potentielle et correspond à l'entité écologique dans laquelle s'insère le projet, qui permet une analyse globale du contexte environnemental. L'aire de référence pour l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est ainsi constituée par l'ensemble des sites du réseau européen Natura 2000 situés au sein de l'aire d'étude éloignée et susceptibles d'être concernés par les effets du projet. Elle correspond à la zone d'influence potentielle maximale sur les espèces d'intérêt communautaire, au regard des distances de dispersion et déplacement habituelles de ces dernières.

2.3.2 Méthode d'analyse des incidences

L'analyse des incidences du projet retenu sur les sites Natura 2000 identifiés a été menée comme suit :

- référencement des sites Natura 2000 dans un rayon de 18 kilomètres autour du projet éolien (base de données des DREAL Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire),
- présentation des enjeux par groupe d'espèces (flore, avifaune, chiroptères, amphibiens, reptiles, entomofaune) et par paramètres environnementaux (hydrologie, continuités écologiques, enjeux de conservation sur le site Natura 2000),
- analyse des effets induits par le parc éolien sur les sites Natura 2000 (analyse en termes d'impact sur les milieux naturels présents) et les espèces prioritaires qui les occupent (espèces listées comme inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE) et qui ont justifié la création de la zone de conservation. Ainsi, les espèces étudiées sont celles listées dans le premier tableau d'espèces de la fiche descriptive de chaque Natura 2000 (listes présentes en annexes de ce document),
- conclusion quant aux incidences avérées,
- mesures mises en place pour y remédier (si l'étude conclut à une incidence avérée).



Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000

Partie 3 : Description du projet

Principales caractéristiques du projet de parc éolien

Le projet retenu est un parc d'une puissance totale maximale de 12,6 MW. Il comprend trois éoliennes d'une puissance nominale maximale de 4,2 MW. Les éoliennes envisagées ont une hauteur de moyeu comprise entre 108 et 114 m, et un rotor (pales assemblées autour du moyeu) d'un diamètre maximum de 140 m, soit des installations de 180,3 m maximum en bout de pale.

Le projet comprend également :

- l'installation d'un poste de livraison,
- la création et le renforcement de pistes,
- la création de plateformes,
- la création de liaisons électriques entre éoliennes et de la dernière éolienne jusqu'au poste de livraison,
- le tracé de raccordement électrique jusqu'au domaine public.

Bien que le modèle d'éolienne qui sera installé est encore inconnu à ce jour, afin d'étudier les impacts du projet, il a été décidé de prendre en considération les caractéristiques techniques engendrant le plus d'impacts bruts (plus grand rotor, plus grande surface de plateforme, plus faible hauteur de nacelle, etc.). Le tableau suivant synthétise ces caractéristiques.

Nombre d'éoliennes	3 éoliennes
Puissance du parc éolien	12,6 MW
Hauteur de l'éolienne	180 m en bout de pale
Diamètre du rotor	140 m
Hauteur du moyeu	108 à 114 m
Voies d'accès créées	Environ 7 440 m ²
Voies d'accès renforcées	Environ 5 861 m ²
Plateformes de montage	Environ 7 512 m ²
Poste de livraison	1 poste de 23,85 m ² sur une plateforme de 120 m ²
Raccordement électrique interne	Environ 2 705 m

Tableau 1 : Principales caractéristiques de la variante d'implantation retenue



Carte 4 : Plan du projet des Trois Moulins

Partie 4 : Les sites Natura 2000 identifiés

4.1 Les sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. Il s'agit donc de mettre en place une gestion concertée avec tous les acteurs intervenant sur les milieux naturels en respectant les exigences économiques, sociales et culturelles.

Ce réseau est constitué de :

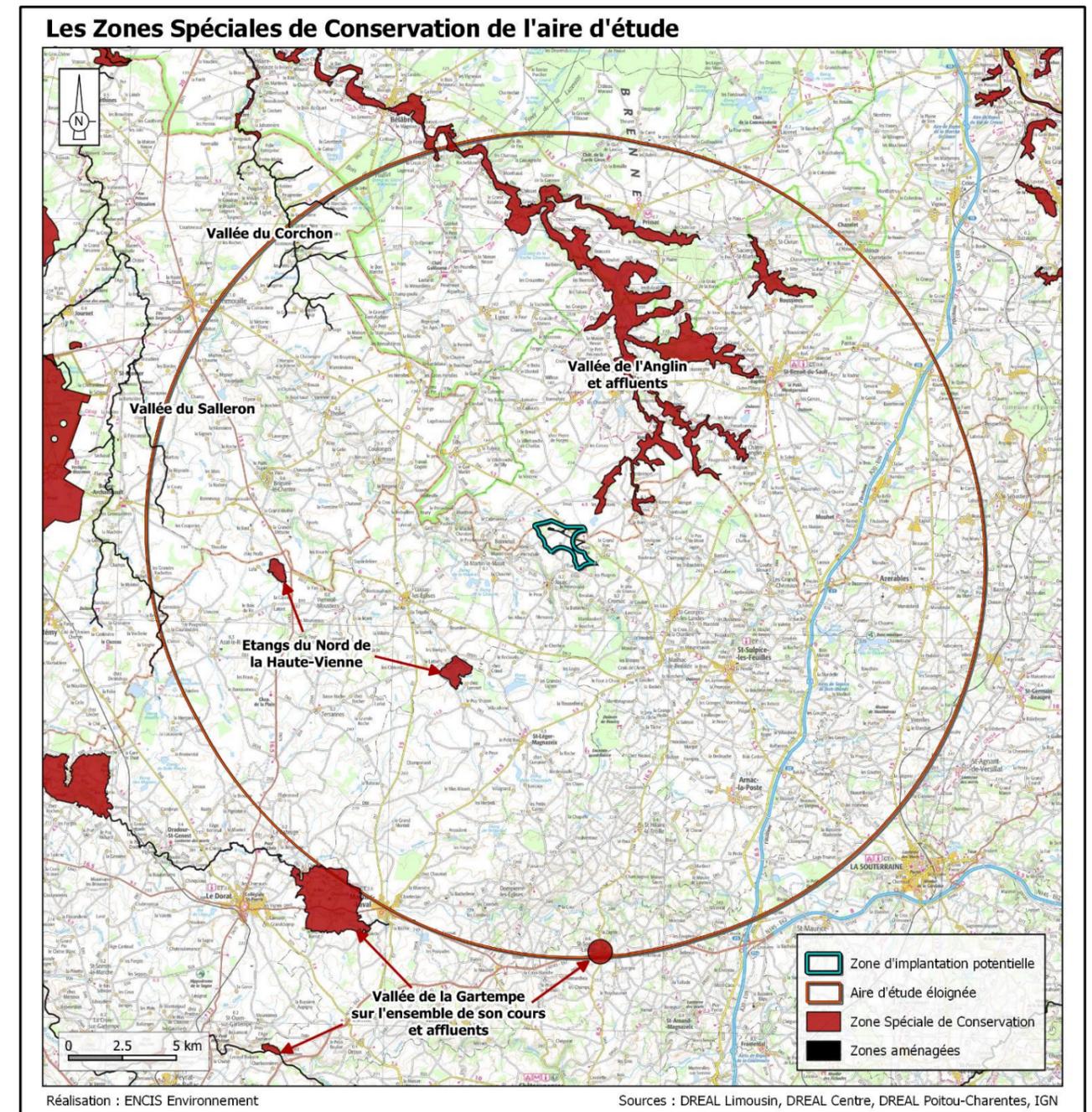
- sites désignés pour assurer la conservation de certaines espèces d'oiseaux (Directive « Oiseaux » de 2009). Dans le cadre de l'application de la directive européenne 79-409 sur la conservation des oiseaux sauvages, adoptée le 2 avril 1979, et remplacée par la directive 2009/147/CE, le Ministère de l'Environnement a réalisé depuis 1982 un inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Après la désignation des ZICO, l'état doit lui adapter une Zone de Protection Spéciale (ZPS) c'est-à-dire une zone où les mesures de protection du droit interne devront être appliquées.
- sites permettant la conservation de milieux naturels et d'autres espèces (Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages). La directive dite "Habitats-Faune-Flore" du 21 mai 1992 comprend une liste des types d'habitats naturels, d'espèces végétales et animales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Les sites qui les abritent sont répertoriés, essentiellement sur la base de l'inventaire ZNIEFF. Ensuite, ces sites d'intérêt communautaire (SIC) seront désignés « Zones Spéciales de Conservation » (ZSC).

Dans un périmètre de 18 kilomètres autour des éoliennes, on recense cinq Zones Spéciales de Conservation :

ZSC	VALLEE DE L'ANGLIN ET AFFLUENTS
ZSC	ETANGS DU NORD DE LA HAUTE-VIENNE
ZSC	VALLEE DU CORCHON
ZSC	VALLEE DU SALLERON
ZSC	VALLEE DE LA GARTEMPE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS

Aucune Zone de Protection Spéciale n'est identifiée à moins de 18 kilomètres.

La carte suivante permet de localiser les différents sites Natura 2000 recensés dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 5 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée

4.2 Evaluation préliminaire

Comme indiqué précédemment, 5 sites Natura 2000 ont été recensés dans l'aire d'étude d'influence du projet. Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de ces différents zonages.

Statut	Nom de la zone de protection	Code	Surface (en hectare)	Distance à la première éolienne (en kilomètre)	Critères déterminants de la zone					Caractéristiques générales
					Habitats sensibles	Flore	Avifaune	Chiroptères	Faune terrestre	
ZSC	VALLEE DE L'ANGLIN ET AFFLUENTS	FR2400535	4 139	1,6 km de E2	X	X	-	X	X	Cortèges floristiques collinéens, pelouses calcaires et prairies humides riches en flore patrimoniale – grandes colonies de Grand Rhinolophe et Barbastelle d'Europe, présence de la Loutre d'Europe, de la Mulette épaisse, du Sonneur à ventre jaune et du Triton crêté
ZSC	ETANGS DU NORD DE LA HAUTE-VIENNE	FR7401133	172	7,1 km de E3	X	X	-	-	X	Intérêt botanique et avifaunistique majeur – présence de la Cistude d'Europe, du Cuivré des marais et du Flûteau nageant
ZSC	VALLEE DU CORCHON	FR5400459	62,87	13,6 km de E1	X	-	-	X	X	Site remarquable par ses populations de Lamproie de Planer – présence du Petit Rhinolophe et du Grand Rhinolophe, Cistude d'Europe, Agrion de Mercure, Cordulie à corps fin, etc.
ZSC	VALLEE DU SALLERON	FR5400467	150	17,8 km de E1	X	-	-	X	X	Site d'importance communautaire par sa population de Lamproie de Planer – présence d'un cortège de chiroptères (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Murin de Bechstein, Barbastelle d'Europe, Grand Murin), de la Cistude d'Europe, du Cuivré des marais, etc.
ZSC	VALLEE DE LA GARTEMPE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS	FR7401147	3 560	18,1 km de E3	X	X	-	X	X	Site d'intérêt majeur pour la faune et la flore – présence du Saumon atlantique, Mulette perlière, Damier de la succise, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Murin de Bechstein, etc.

Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

L'évaluation préliminaire des incidences présentée ci-après, porte sur l'ensemble des sites désignés au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Évaluation préliminaire sur la ZSC « Vallée de l'Anclin et affluents »

Au vu de la distance entre le projet et ce site (1,6 km), aucune incidence directe ou indirecte n'est à envisager sur les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Il n'existe en outre aucune connexion entre les milieux aquatiques du site et cette Zone Spéciale de Conservation.

En revanche, considérant les capacités de dispersion des chiroptères et leur sensibilité potentielle au projet, une évaluation détaillée des incidences doit être réalisée sur les populations d'espèces ayant justifié la désignation du site (Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Rhinolophe euryale).

Évaluation préliminaire sur la ZSC « Etangs du nord de la Haute-Vienne »

Considérant la distance à ce site (7,1 km) et sa typologie différente de celle de la zone d'implantation du projet, aucune incidence directe ou indirecte particulière n'est attendue sur les habitats d'intérêt communautaire ou la flore (Flûteau nageant) ayant justifié la désignation du site.

Les espèces déterminantes de cette ZSC (Cuivré des marais, Lucane cerf-volant, Grand Capricorne du chêne, Cistude d'Europe) présentent de plus de faibles capacités de déplacement.

Aussi, aucune incidence du projet des Trois Moulins n'est à attendre sur ce site Natura 2000.

Évaluation préliminaire sur la ZSC « Vallée du Corchon »

Considérant la distance importante à ce site (13,6 km), aucune incidence directe ou indirecte particulière n'est potentiellement attendue sur les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Il existe néanmoins une connexion entre les milieux aquatiques du site et cette Zone Spéciale de Conservation. De plus, en raison des capacités de dispersion des chiroptères et leur sensibilité potentielle au projet, une évaluation détaillée des incidences doit être réalisée sur les populations d'espèces ayant justifié la désignation du site (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe).

Évaluation préliminaire sur la ZSC « Vallée du Salleron »

Au vu de la distance importante entre le projet et ce site (17,8 km), aucune incidence directe ou indirecte n'est à envisager sur les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Il n'existe en outre aucune connexion entre les milieux aquatiques du site et cette Zone Spéciale de Conservation.

Néanmoins, au vu des capacités de déplacement d'au moins une des espèces de chiroptères déterminantes pour le site Natura 2000 et leur sensibilité potentielle au projet, une évaluation détaillée des incidences doit être réalisée sur les populations d'espèces ayant justifié la désignation du site (Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein, Grand Murin).

Évaluation préliminaire sur la ZSC « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents »

Considérant la distance importante entre le projet et ce site (18,1 km), aucune incidence directe ou indirecte particulière n'est potentiellement attendue sur les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site. Il n'existe en outre aucune connexion entre les milieux aquatiques du site et cette Zone Spéciale de Conservation.

Néanmoins, considérant les capacités de dispersion des chiroptères et leur sensibilité potentielle au projet, une évaluation détaillée des incidences doit être réalisée notamment sur les populations d'espèces ayant justifié la désignation du site (Grand Murin, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein).

Partie 5 : Evaluation des incidences Natura 2000

5.1 ZSC de la Vallée de l'Anglin et affluents

5.1.1 Description de la zone

Cette ZSC de 4 139 hectares, validée par l'arrêté du 23 avril 2010, se trouve à 1,6 kilomètres au nord-est de la première éolienne (E2).

La zone correspond à un plateau de calcaire corallien entaillé par la vallée de l'Anglin, présentant une mosaïque de milieux remarquables : hautes falaises calcaires (les plus élevées de la région), grottes naturelles, pelouses sèches et fourrés thermophiles sur le rebord du plateau, prairies humides inondables et forêt alluviale en bordure de l'Anglin.

Ce site présente un intérêt floristique et faunistique certain par :

- ses prairies humides riches en flore patrimoniale abritant plusieurs insectes de l'annexe II et émaillées de mares à Triton crêté ;
- ses pelouses calcaires riches en Orchidées, une quinzaine d'espèces ;
- ses nombreux habitats spécifiques concernant la faune piscicole ;
- son rôle de site d'importance communautaire le plus fréquenté par le Sonneur à ventre jaune en région Centre avec des populations stables en réseau fonctionnel à l'amont du site ;
- ses escarpements et bâtiments hébergeant de nombreuses espèces de Chiroptères dont sept inscrites à l'annexe II de la directive Habitats, abritant les plus grandes colonies de reproduction connues du département pour le Grand Rhinolophe et la Barbastelle ;
- ses zones de reconquête de la Loutre et importante population de Mulette épaisse.

5.1.2 Intérêt et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées (33 %), de forêts caducifoliées (25 %), de landes (15 %) et d'eaux douces intérieures (8 %). On y dénombre 21 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant), dont 4 prioritaires (6110, 7110, 91E0, 9180). Parmi ces derniers, aucun n'a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	-	-
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	-	-
4030	Landes sèches européennes	-	-
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	-	-
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion albi</i>	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	-	-
7110	Tourbières hautes actives	-	-
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	-	-
7230	Tourbières basses alcalines	-	-
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	-	-
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	-	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	-	-
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	-	-
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	-	-
9130	Hêtraies de <i>Asperulo-Fagetum</i>	-	-
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	-	-
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	-	-

Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 27 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, cinq ont été recensées lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore, de la faune et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Plantes	1831	Fluteau nageant	<i>Luronium natans</i>	X	-
Poissons	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	-	-
	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	-
	5315	Chabot celtique	<i>Cottus perifretum</i>	-	-
	5339	Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	-	-
Invertébrés	1014	Vertigo étroit	<i>Vertigo angustior</i>	-	-
	1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	-	-
	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	-	-
	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	X
	1046	Gomphe de Graslin	<i>Gromphus graslinii</i>	-	-
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	-
	1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	-	-
Amphibiens	6199	Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	-	-
	1166	Triton crêté	<i>Tritus cristatus</i>	-	-
Reptiles	1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	-	-
	1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	-	-
Mammifères	1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	-	-
	1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	-	-
	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X
	1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	-	-
	1305	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	-	-
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X
	1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	-	-
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X
	1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X

Tableau 4 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Parmi les espèces citées précédemment, on notera que l'Agrion de Mercure a été recensé sur le site du projet éolien. Quatre des sept espèces de chiroptères présentes au sein de la ZSC (Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand murin et Murin de Bechstein) ont également été identifiées sur ou à proximité du site du projet éolien des Trois Moulins. Pour les insectes, le Lucane-cerf-volant et le Pique-Prune n'ont pas été recensés mais de nombreux habitats favorables sont identifiés.

5.1.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.1.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien des Trois Moulins se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

5.1.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Aucune liaison hydrographique directe n'existe entre le site du projet éolien des Trois Moulins et la vallée de l'Anglin et ses affluents. En effet, le projet sera implanté dans le bassin versant de la Benaize et non dans celui de l'Anglin.

De fait, la création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

5.1.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Sept espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, quatre ont également été recensées dans le secteur du futur parc éolien des Trois Moulins : Petit Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Grand Murin et Murin de Bechstein.

Lors de la phase annuelle d'activité, chaque chauve-souris parcourt chaque nuit une certaine distance depuis son gîte de repos diurne pour chasser. Les différentes espèces sont caractérisées par la taille de leur territoire de chasse.

La distance séparant la limite de la ZSC et l'éolienne la plus proche (E2) est de 1,6 km.

Barbastelle d'Europe

Le Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maxima de 25 km aient été notés (Rodriguez *et al.* 2014). Le parc éolien situé à environ 1,6 km de la ZSC se trouve donc inclus dans ce rayon d'action potentiel. Les individus contactés sur site proviennent possiblement de la population de cette ZSC.

Le risque de perte d'habitats de chasse de la population de cette ZSC est donc possible. Cependant, au vu du domaine vital des colonies de Barbastelle d'Europe et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, il est vraisemblable que ces dérangements n'aient aucune incidence sur la population de la ZSC.

La Barbastelle d'Europe a été contactée à de nombreuses reprises sur la zone d'implantation du projet. Elle pratique un vol habile et manœuvrable généralement à proximité de la végétation puisqu'elle explore principalement les canopées, les haies forestières et bocagères, les zones humides, etc. Elle est ainsi peu concernée par le risque de collision tant qu'une mesure d'arrêt préventif des éoliennes est prévue comme c'est le cas dans le cadre du projet des Trois Moulins. **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est donc très réduit par les mesures de réduction mis en place.**

Grand Murin

Le Grand Murin prospecte les milieux boisés et bocagers ; il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km avec des maxima connus à 25 km (Arthur et Lemaire 2015). Le site est donc inclus dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC.

Le Grand Murin a très peu été contacté au cours de l'ensemble des nuits d'inventaires ponctuels au sol sur la zone d'implantation potentielle. Le risque d'abandon des zones de chasses en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien peut intervenir (Bach and Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann *et al.* 2011), notamment pour cette espèce chassant entre autres à l'oreille. Au vu du domaine vital des colonies de Grand Murin et des nombreux habitats de report autour du site Natura 2000, il est vraisemblable que ce dérangement potentiel n'ait aucun effet sur la population de la ZSC. En outre, peu de milieux occupés par l'implantation du parc éolien lui sont favorables en tant que terrain de chasse, il est ainsi très probable qu'il n'y ait aucune incidence en termes de perte d'habitat pour la population de la ZSC.

Le Grand Murin se nourrit essentiellement d'insectes terrestres, d'où une technique de chasse proche du sol (entre 2 et 5 m d'altitude). Entre ses territoires de chasse en revanche, il pourrait atteindre des hauteurs de vol supérieures à 40-50 m en transit en vol direct (Banse 2010 in Rodriguez *et al.* 2011). Il fait partie des

espèces peu touchées par le risque de collision (7 cas en Europe dont 3 en France) mais ces hauteurs de vol pourraient impliquer un risque plus important selon les localités. **Le risque de mortalité du parc éolien sur la population de cette ZSC est d'autant plus faible que des mesures de réduction ont été mises en place pour limiter les risques de collision.**

Murin de Bechstein

Le Murin de Bechstein est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, le rayon moyen de dispersion entre les gîtes et les territoires de chasse est de 1 à 2,5 km. Très rarement les individus peuvent s'éloigner de 4-5 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse (Dietz *et al.*, 2009, p. 249, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien des Trois Moulins se situera dans le domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 1,6 km).

Le Murin de Bechstein a été contacté à plusieurs reprises dans les inventaires au sol. C'est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Le Murin de Bechstein ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Le parc éolien situé à environ 1,6 km de la ZSC se trouve donc dans ce rayon d'action potentiel. Les mesures de réduction mises en place sur le parc éolien permettent cependant de conclure à un risque de mortalité très réduit.

De plus, comme la majorité des espèces de murin, le Murin de Bechstein est très peu sensible à l'éolien de par sa faible hauteur de vol. **Ainsi au vu du faible risque de mortalité de l'espèce vis-à-vis de l'éolien, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.**

Petit Rhinolophe

Le Petit Rhinolophe est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maxima de 4 km (Dietz *et al.*, 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera dans le domaine vital théorique des individus de la vallée de l'Anglin.

Un gîte estival (ancien moulin) a été identifié. Ce gîte héberge une colonie de mise-bas comptant près d'une quinzaine d'individus adultes : il est situé à 1,9 km de l'éolienne E1. Il est donc avéré que cette espèce est présente en été (mise-bas pour les femelles). Le Petit Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude inférieure à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. Il est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse (alignements arborés, haies, etc.). La phase de construction n'implique pas de rupture de connectivité malgré l'abattage de haies.

Le risque d'abandon des zones de chasse et donc des gîtes estivaux en raison de la gêne occasionnée par les éventuelles émissions ultrasonores du parc éolien pourrait intervenir (Bach and Rahmel 2004 ; Dubourg-Savage 2005 ; Brinkmann *et al.* 2011). Le risque de dérangement par les émissions ultrasonores du parc éolien sur cette espèce est très réduit, d'autant que l'éolienne la plus proche des gîtes anthropophiles potentiels est écartée d'une distance de plus de 600 m et que les mesures de réduction mises en place sur le parc éolien permettent d'arrêter les éoliennes sous les conditions de vol du Petit Rhinolophe. Aucune information n'est disponible sur la présence en hivernage de l'espèce, toutefois il n'est pas vraisemblable que le parc éolien puisse avoir un effet sur d'éventuelles populations hivernantes à cette distance du site Natura 2000.

Pour ces raisons, le parc éolien n'aura pas d'effet notable dommageable sur les populations de Petit Rhinolophe du site Natura 2000. Les incidences sont jugées non significatives.

En conclusion, la création du parc éolien des Trois Moulins n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères patrimoniaux du site Natura 2000.

5.1.3.4 Évaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Parmi les espèces identifiées sur la ZSC et au sein du projet de parc éolien, on note la présence de l'Agrion de Mercure. Notons que cette espèce possède une dynamique de développement très localisée et que les populations identifiées au sein de la ZSC ne pourront en aucun cas faire l'objet d'incidences liées au projet de parc éolien.

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescant est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

En conclusion, la création du parc éolien des Trois Moulins n'aura pas d'effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.2 ZSC des Etangs du nord de la Haute-Vienne

5.2.1 Description de la zone

Cette ZSC de 172 hectares, validée par l'arrêté du 26 décembre 2008, se trouve à 7,1 kilomètres au sud-ouest de la première éolienne (E3).

Cette ZSC composée de deux étangs est située dans une zone bocagère proche de la Brenne ; il s'agit d'étangs anciens à fort intérêt biologique. Le principal noyau reproducteur de Cistude d'Europe, lié à la population brennoise, au niveau régional se situe dans l'étang de Moustiers intégré à cette ZSC.

Ce site présente deux habitats prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

5.2.2 Intérêts et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de terres agricoles (40 %), d'eaux douces (30 %) et de landes (20 %). On y dénombre six habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Aucun de ces habitats n'a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	-	-
3131	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	-	-
4030	Landes sèches européennes	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	-	-

Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 5 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Invertébrés	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	-
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	-	-
Reptiles	1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	-	-
Plantes	1831	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	-	-

Tableau 6 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Parmi ces espèces, aucune n'est inventoriée au sein du projet éolien des Trois Moulins. Notons que de nombreux habitats favorables au Lucane cerf-volant ont été recensés lors de l'état initial, au sein de l'aire d'étude immédiate.

5.2.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.2.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels et la flore

Le projet éolien des Trois Moulins se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci. Les espèces végétales d'intérêt ne seront pas impactées par le projet éolien. Aucune incidence n'est à attendre.

5.2.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'entomofaune

Le Lucane cerf-volant fréquente le bois mort ou sénescant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront pas d'impact significatif.

En conclusion, la création du parc éolien des Trois Moulins n'aura aucun effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.3 ZSC de la Vallée du Corchon

5.3.1 Description de la zone

Cette ZSC de 63 hectares, validée par l'arrêté du 16 novembre 2012, se trouve à 13,6 kilomètres au nord-ouest de la première éolienne (E1). Il s'agit d'un site comprenant l'ensemble du réseau hydrographique du Corchon, un petit affluent de la Benaize (bassin de la Loire). La Benaize est une petite rivière de région bocagère, aux eaux d'excellente qualité, à fond de sédiments fins (sables et limons), alimentée par de nombreux ruisseaux latéraux prenant leur source au sein des prairies et landes couvrant les coteaux riverains. Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 26 % pour le domaine atlantique et 74 % pour le domaine continental.

5.3.2 Intérêt et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de forêts caducifoliées (67 %), de prairies humides et mésophiles (21 %) et d'eaux douces (8 %). Il présente un intérêt notable pour ses populations de Lamproie de Planer qui y atteignent des densités remarquables. On y dénombre six habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Aucun de ces habitats n'a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	-	-
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	-	-
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	-	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	-	-

Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 9 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Invertébrés	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	-	-
	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	X
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	-
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	-	-
Poissons	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	-
	1163	Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	-	-
Reptiles	1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	-	-
Mammifères	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X
	1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	-	-

Tableau 8 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Parmi ces espèces, l'Agrion de Mercure et le Petit Rhinolophe ont été recensés sur le site du projet éolien des Trois Moulins.

5.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.3.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien des Trois Moulins se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.3.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Deux ruisseaux compris dans l'aire d'étude immédiate se jettent dans la Benaize, rivière formant partie intégrante du site Natura 2000 à plus de 21 km du projet éolien des Trois Moulins. Les milieux aquatiques ont été évités lors de la conception du projet. De plus, les mesures MN-C1 et MN-C2 (Management environnemental et suivi écologique du chantier) permettront d'éviter tout impact sur les milieux aquatiques et donc sur la ZSC « Vallée du Corchon ».

La création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

5.3.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Deux espèces remarquables de chauves-souris ont été identifiées au sein du site Natura 2000. Parmi elles, seul le Petit Rhinolophe a été recensé dans le secteur du futur parc éolien des Trois Moulins.

Petit Rhinolophe

Le Petit Rhinolophe est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maxima de 4 km (Dietz *et al.*, 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la vallée du Corchon, la ZSC étant situé à 13,6 km de la première éolienne.

De plus pour le Petit Rhinolophe, 90 % des territoires de chasse sont inclus dans un rayon de 2,5 km autour du gîte et la moitié des données font apparaître une activité dans les 600 premiers mètres (Arthur et Lemaire, 2009, p. 300). Ainsi, aucun individu de la ZSC n'est susceptible de parcourir régulièrement les 13,6 km depuis leur gîte jusqu'au parc.

Le Petit Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude inférieure à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. Il est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse.

La faible distance de dispersion de l'espèce, la distance à la ZSC du parc éolien, sa hauteur de vol réduite, et son attachement aux zones arborées, font qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face à la construction des éoliennes.

En conclusion, la création du parc éolien des Trois Moulins n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères patrimoniaux du site Natura 2000.

5.3.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Parmi les espèces identifiées sur la ZSC et au sein du projet de parc éolien, on note la présence de l'Agrion de Mercure. Notons que cette espèce possède une dynamique de développement très localisée et que les populations identifiées au sein de la ZSC ne pourront en aucun cas faire l'objet d'incidences liées au projet de parc éolien.

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescents est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

En conclusion, la création du parc éolien des Trois Moulins n'aura pas d'effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.4 ZSC de la Vallée du Salleron

5.4.1 Description de la zone

Cette ZSC de 150 hectares, validée par l'arrêté du 13 avril 2007, se trouve à 17,8 kilomètres à l'ouest de la première éolienne (E1). Cette ZSC intègre une grande partie du cours du Salleron - un affluent de l'Anglin (bassin inférieur de la Loire) - et de son réseau d'affluents secondaires. Cette petite rivière d'eaux vives, de bonne qualité et bien oxygénées, à lit riche en sédiments grossiers, traverse un bassin versant à dominante forestière et bocagère encore peu touché par l'intensification agricole. Ce site est d'importance communautaire par sa population dense et stable de Lamproie de Planer, espèce en forte régression dans les plaines de l'Europe de l'Ouest.

5.4.2 Intérêt et espèces cibles

Ce site est principalement constitué de prairies semi naturelles humides ou prairies mésophiles améliorées (50 %) et de forêts caducifoliées (25 %). On y dénombre 9 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, aucun n'a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	-	-
4030	Landes sèches européennes	-	-
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	-	-
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	-	-
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	-	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	-	-

Tableau 9 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 11 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, 4 ont été recensés lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Poissons	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	-
	5315	Chabot commun	<i>Cottus perifretum</i>	-	-
Invertébrés	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	-
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	-	-
Reptiles	1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	-	-
Mammifères	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X
	1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	-	-
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X
	1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X

Tableau 10 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

La Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, le Grand Murin et le Petit Rhinolophe ont été recensés sur le site du projet éolien des Trois Moulins.

5.4.3 Evaluation des incidences du projet éolien

5.4.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien des Trois Moulins se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.4.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces aquatiques

Tout comme pour la ZSC précédente, aucune liaison hydrographique n'existe directement entre le site du projet éolien des Trois Moulins et la vallée du Salleron.

La création du parc éolien n'aura aucun effet notable dommageable sur l'hydrologie et les espèces aquatiques du site Natura 2000.

5.4.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les chiroptères

Quatre espèces de chiroptères d'intérêt patrimonial du site Natura 2000 sur cinq ont été recensées lors de l'état actuel de l'environnement sur le site des Trois Moulins : la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Murin de Bechstein et le Grand Murin.

Lors de la phase annuelle d'activité, chaque chauve-souris parcourt chaque nuit une certaine distance depuis son gîte de repos diurne pour chasser. Les différentes espèces sont caractérisées par la taille de leur territoire de chasse. La distance séparant la limite de la ZSC et l'éolienne la plus proche (E1) est de 17,8 km.

Barbastelle d'Europe

Le Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maxima de 25 km aient été notés (Rodriguez *et al.* 2014).

Ainsi le parc éolien en projet se situera bien en dehors du domaine vital théorique des individus de la Vallée du Salleron (éolienne la plus proche à 17,8 km). Ainsi, il n'y aura aucun effet notable dommageable sur les populations de chiroptères de la ZSC engendré par la phase de construction du parc.

Cette espèce chasse en lisière en s'en éloignant peu et évolue très rarement en altitude. Elle est donc peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de linéaires boisés ou de haies. Toutes les éoliennes sont situées à proximité de ce type de linéaire, permettant de retenir un risque brut de collision modéré pour cette espèce dans le cadre du projet des Trois Moulins.

Les individus de cette ZSC n'étant pas susceptibles de se déplacer jusqu'au site des Trois Moulins, ou de manière très anecdotique, l'incidence du parc éolien sera non-significative sur les populations globales de Barbastelle d'Europe du site Natura 2000.

Petit Rhinolophe

Le Petit Rhinolophe est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maxima de 4 km (Dietz *et al.*, 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus

de la vallée du Salleron, la ZSC étant située à 17,8 km de la première éolienne. De plus, pour le Petit Rhinolophe, 90 % des territoires de chasse sont inclus dans un rayon de 2,5 km autour du gîte et la moitié des données font apparaître une activité dans les 600 premiers mètres (Arthur et Lemaire, 2009, p. 300). Ainsi, aucun individu de la ZSC n'est susceptible de parcourir régulièrement les 17,8 km depuis leur gîte jusqu'au parc.

Le Petit Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude inférieure à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. Il est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse.

La faible distance de dispersion de l'espèce, la distance à la ZSC du parc éolien, sa hauteur de vol réduite, et son attachement aux zones arborées, font qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face à la construction des éoliennes.

Murin de Bechstein

Le Murin de Bechstein est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, le rayon moyen de dispersion entre les gîtes et les territoires de chasse est de 1 à 2,5 km, très rarement les individus peuvent s'éloigner de 4-5 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse (Dietz *et al.*, 2009, p. 249, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi, le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 17,8 km).

Le Murin de Bechstein est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Il ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face au risque de collision avec des éoliennes.

La distance du parc à la ZSC étant supérieur au domaine vital théorique de l'espèce, le risque pour cette espèce est d'autant plus réduit. Ainsi, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.

Grand Murin

Le Grand Murin prospecte les milieux boisés et, bocagers, il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km avec des maxima connus à 25 km (Arthur et Lemaire 2015). Le site se situera bien en dehors du domaine vital théorique principal et rarement dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC.

Selon la bibliographie, le Grand Murin possède des capacités de déplacement pouvant dépasser les 25 km autour du gîte mais de façon anecdotique (Dietz *et al.*, 2009). Ainsi, les populations de la ZSC sont susceptibles d'utiliser un rayon d'action supérieur aux 17,8 km qui séparent ce site d'intérêt du parc éolien. À l'instar des populations présentes dans la ZSC, la distance conséquente limite grandement la probabilité de fréquentation du secteur du parc éolien par les populations. De plus, elle a été peu contactée sur le site et présente par conséquent une activité évaluée comme faible.

Enfin, on notera que le Grand Murin apparaît comme une espèce peu sensible aux risques de collision. Le risque d'incidence du projet sur les populations de Grand Murin de la ZSC est par conséquent négligeable.

En conclusion, la création du parc éolien des Trois Moulins n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères patrimoniaux du site Natura 2000.

5.4.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Parmi les espèces identifiées sur la ZSC et au sein du projet de parc éolien, il est à noter la présence de l'Agrion de Mercure. A l'instar de la ZSC traitée précédemment, cette espèce possède une dynamique de développement très localisée et les populations identifiées au sein de la ZSC ne pourront en aucun cas faire l'objet d'incidences liées au projet de parc éolien.

En conclusion, la création du parc éolien des Trois Moulins n'aura pas d'effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.5 ZSC de la Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

5.5.1 Description de la zone

Cette ZSC de 3 562 hectares, validée par les arrêtés du 13 avril 2007 et du 17 septembre 2008, se trouve à 18,1 kilomètres au sud-ouest de la première éolienne (E3). La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600 m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute-Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du Saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Ce site dispose également d'habitats très intéressants en bon état de conservation.

5.5.2 Intérêt et espèces cibles

Ce site est principalement constitué d'eaux douces intérieures (55 %) et de forêts caducifoliées (30 %). On y dénombre 13 habitats naturels inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore (tableau suivant). Parmi ces derniers, aucun n'a été recensé lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore et des habitats naturels.

En ce qui concerne les espèces floristiques et faunistiques, 22 espèces classées à l'Annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ont justifié la désignation du site Natura 2000. Parmi elles, cinq ont été recensées lors de l'état actuel de l'environnement dans le cadre de l'étude de la flore, de la faune et des habitats naturels.

Code Natura 2000	Habitat d'intérêt communautaire	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	-	-
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	-	-
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	-	-
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	-	-
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	-	-
4030	Landes sèches européennes	-	-
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	-	-
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	-	-
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards	-	-
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	-	-
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	-	-
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	-	-
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	-	-

Tableau 11 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000

Groupe	Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Référencés lors des inventaires du volet écologique	Concerné par les aménagements projetés
Poissons	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	-	-
	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	-	-
	1106	Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>	-	-
	5315	Chabot commun	<i>Cottus perifretum</i>	-	-
Invertébrés	1029	Moule perlière	<i>Margaritifera margaritifera</i>	-	-
	1032	Mulette épaisse	<i>Unio crassus</i>	-	-
	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	-	-
	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	X
	1060	Cuivré des marais	<i>Lycanea dispar</i>	-	-
	1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	-	-
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	-	-
	1084	Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	-	-
	1088	Grand Capricorne	<i>Cerambyx verdo</i>	-	-
	1092	Ecrevisse à pieds blanc	<i>Austropotamobius pallipes</i>	-	-
Amphibiens	1193	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	-	-
Mammifères	1337	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	-	-
	1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	-	-
	1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	X
	1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	-	-
	1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	X
	1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	X
	1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	X	X

Tableau 12 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000

5.5.3 Incidences du projet éolien

5.5.3.1 Evaluation des incidences du projet éolien sur les milieux naturels

Le projet éolien des Trois Moulins se situe à l'extérieur du périmètre Natura 2000.

Par conséquent, les habitats naturels au sein de ce dernier ne peuvent pas être affectés par la mise en place des aménagements. Il n'y aura donc aucun effet notable dommageable sur ceux-ci.

5.5.3.2 Evaluation des incidences du projet éolien sur l'hydrologie et les espèces animales associées

Le parc éolien des Trois Moulins est situé au sein du bassin versant de la Gartempe, mais dans le sous-bassin de la Benaize, épargnant ainsi cette dernière de tout risque de pollution directe via le réseau hydrographique.

Ceci permet de conclure à une absence d'impact potentiel sur les espèces animales d'intérêt inféodées au milieu aquatique de la ZSC (Saumon atlantique).

5.5.3.3 Evaluation des incidences du projet éolien sur les mammifères

Quatre espèces de chiroptères d'intérêt patrimonial du site Natura 2000 sur cinq ont été recensées lors de l'état actuel de l'environnement sur le site des Trois Moulins : la Barbastelle d'Europe, le Petit Rhinolophe, le Murin de Bechstein et le Grand Murin.

Lors de la phase annuelle d'activité, chaque chauve-souris parcourt chaque nuit une certaine distance depuis son gîte de repos diurne pour chasser. Les différentes espèces sont caractérisées par la taille de leur territoire de chasse. La distance séparant la limite de la ZSC et l'éolienne la plus proche (E3) est de 18,1 km.

Barbastelle d'Europe

Le Barbastelle d'Europe utilise un domaine vital peu étendu puisqu'elle ne s'aventure généralement pas au-delà de 4-5 km de son gîte (Dietz *et al.*, 2009, p. 339 ; Arthur et Lemaire 2015), bien que des maxima de 25 km aient été notés (Rodriguez *et al.* 2014).

Ainsi le parc éolien en projet se situera bien en dehors du domaine vital théorique des individus de la Vallée de la Gartempe (éolienne la plus proche à 18,1 km). Ainsi, il n'y aura aucun effet notable dommageable sur les populations de chiroptères de la ZSC engendré par la phase de construction du parc.

Cette espèce chasse en lisière en s'en éloignant peu et évolue très rarement en altitude. Elle est donc peu sensible à l'éolien, sauf si les machines sont implantées à proximité directe de linéaires boisés ou de haies. Toutes les éoliennes sont situées à proximité de ce type de linéaire, permettant de retenir un risque brut de collision modéré pour cette espèce dans le cadre du projet des Trois Moulins.

Les individus de cette ZSC n'étant pas susceptibles de se déplacer jusqu'au site des Trois Moulins, ou de manière très anecdotique, l'incidence du parc éolien sera non-significative sur les populations globales de Barbastelle d'Europe du site Natura 2000.

Petit Rhinolophe

Le Petit Rhinolophe est une espèce à faible rayon d'action avec des déplacements dans un rayon moyen de 2 à 2,5 km autour des gîtes pouvant aller jusqu'à des maxima de 4 km (Dietz *et al.*, 2009, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la vallée de la Gartempe, la ZSC étant située à 18,1 km de la première éolienne. De plus pour le Petit Rhinolophe, 90 % des territoires de chasse sont inclus dans un rayon de 2,5 km autour du gîte et la moitié des données font apparaître une activité dans les 600 premiers mètres (Arthur et Lemaire, 2009, p. 300). Ainsi, aucun individu de la ZSC n'est susceptible de parcourir régulièrement les 18,1 km depuis leur gîte jusqu'au parc.

Le Petit Rhinolophe pratique un vol proche de la végétation et des structures linéaires à une altitude inférieure à 2 m du sol, de sorte qu'il n'est pas concerné par le risque éolien en phase d'exploitation. Il est surtout sensible à la modification de son habitat et notamment celui servant de corridor de déplacement et de chasse.

La faible distance de dispersion de l'espèce, la distance à la ZSC du parc éolien, sa hauteur de vol réduite, et son attachement aux zones arborées, font qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face à la construction des éoliennes.

Murin de Bechstein

Le Murin de Bechstein est une espèce très sédentaire à faible rayon d'action. En effet, le rayon moyen de dispersion entre les gîtes et les territoires de chasse est de 1 à 2,5 km ; très rarement les individus peuvent s'éloigner de 4-5 km de leur gîte pour rejoindre leurs territoires de chasse (Dietz *et al.*, 2009, p. 249, Arthur et Lemaire 2015). Ainsi, le parc éolien en projet se situera en dehors du domaine vital théorique des individus de la ZSC (éolienne la plus proche à 18,1 km).

Le Murin de Bechstein est une espèce essentiellement forestière, bien qu'elle fréquente également les clairières, les pâturages, le bocage, les milieux aquatiques, etc. Il ne s'éloigne généralement pas à plus de quelques centaines de mètres de son gîte. Sa hauteur de vol réduite, même s'il peut chasser en canopée, fait qu'il ne présente pas de sensibilité particulière face au risque de collision avec des éoliennes.

La distance du parc à la ZSC étant supérieure au domaine vital théorique de l'espèce réduit d'autant plus le risque pour cette espèce. Ainsi, l'incidence du projet sur cette espèce est négligeable.

Grand Murin

Le Grand Murin prospecte les milieux boisés et bocagers ; il chasse également en milieu ouvert (prairies récemment fauchées par exemple) et peut également évoluer en espace dépourvu de structure paysagère lors des phases de transit. Le rayon moyen de dispersion est de 10-15 km avec des maxima connus à 25 km (Arthur et Lemaire 2015). Le site se situera bien en dehors du domaine vital théorique principal et rarement dans l'aire de prospection potentielle des terrains de chasse des populations de Grand Murin de la ZSC.

Selon la bibliographie, le Grand Murin possède des capacités de déplacement pouvant dépasser les 25 km autour du gîte mais de façon anecdotique (Dietz *et al.*, 2009). Ainsi, les populations de la ZSC sont susceptibles d'utiliser un rayon d'action supérieur aux 18,1 km qui séparent ce site d'intérêt du parc éolien. À l'instar des populations présentes dans la ZSC, la distance conséquente limite grandement la probabilité de fréquentation du secteur du parc éolien par les populations. De plus, elle a été peu contactée sur le site et présente par conséquent une activité évaluée comme faible.

Enfin, on notera que le Grand murin apparait comme une espèce peu sensible aux risques de collision. Le risque d'incidence du projet sur les populations de Grand Murin de la ZSC est par conséquent négligeable.

En conclusion, la création du parc éolien des Trois Moulins n'aura pas d'effet notable dommageable sur les chiroptères patrimoniaux du site Natura 2000.

5.5.3.4 Evaluation des incidences du projet éolien sur les insectes

Parmi les espèces identifiées sur la ZSC et au sein du projet de parc éolien, il faut remarquer la présence de l'Agrion de Mercure. A l'instar de la ZSC précédemment décrite, cette espèce possède une dynamique de développement très localisée et les populations identifiées au sein de la ZSC ne pourront en aucun cas faire l'objet d'incidences liées au projet de parc éolien.

La seule espèce remarquable d'insecte sur le site Natura 2000 fréquentant le bois mort ou sénescents est le Lucane cerf-volant. Lors des travaux de voirie sur le site, certains arbres devront être abattus, mais ceux-ci ont été choisis de façon à minimiser les impacts. Ainsi, les insectes patrimoniaux du site Natura 2000 susceptibles d'être présents ne subiront aucun impact négatif.

En conclusion, la création du parc éolien des Trois Moulins n'aura pas d'effet notable dommageable sur les insectes patrimoniaux du site Natura 2000.

5.6 Conclusion de l'étude d'incidence Natura 2000

Cinq sites du réseau Natura 2000 sont présents dans un périmètre de 20 kilomètres autour du projet de parc éolien des Trois Moulins. Ces sites Natura 2000 sont intimement liés à la préservation d'habitats humides et aquatiques (différentes vallées et étangs identifiées).

Il a été montré que la zone des travaux n'était pas connectée directement au réseau par des écoulements permanents et que les risques de pollution restaient très faibles. De plus, la distance entre le tronçon du cours d'eau le plus proche des travaux et les ZSC rend la probabilité d'impact de type amont/aval très réduite.

Parmi les espèces non inféodées aux milieux aquatiques et ayant une capacité de déplacement importante, seuls les chiroptères sont concernés. Parmi eux, plusieurs espèces présentes sur le site du projet éolien des Trois Moulins sont également présentes dans les ZSC. Comme cela a été démontré dans les différentes analyses, les potentialités que les populations présentes sur les sites Natura 2000 viennent se déplacer jusque sur le secteur du parc éolien sont limitées. Le risque d'incidence du projet éolien des Trois Moulins sur les populations de mammifères (terrestres et chiroptères), ou insectes et amphibiens des sites Natura 2000 est jugé non significatif.

Par conséquent, le futur parc éolien des Trois Moulins n'aura pas d'effet notable dommageable sur les espèces patrimoniales et habitats d'intérêt ayant conduit au classement des différents sites Natura 2000. Le projet est compatible avec les dynamiques des populations et des habitats et n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des sites Natura 2000. De fait, aucun impact significatif ni aucune incidence du projet sur les sites Natura 2000 n'est à attendre.

Partie 6 : Mesures d'évitement et de réduction

L'Article 2, du **Décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011** portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements stipule que l'étude d'impact doit contenir : « *Les mesures prévues par le pétitionnaire ou le maître de l'ouvrage pour : éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine et réduire les effets n'ayant pu être évités ; compenser, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits...* ».

Les différentes études et préconisations réalisées dans le cadre de l'élaboration de la présente étude d'impact sur l'environnement ont guidé le dimensionnement du projet retenu. Cette partie du rapport permet de présenter les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi qui en découlent. Certaines d'entre elles ont déjà été exposées dans les parties précédentes puisqu'elles ont été intégrées dans la conception du projet, d'autres sont à envisager pour les phases de construction, d'exploitation et de démantèlement à venir.

Les diverses mesures prises dans le cadre du développement du projet sont définies selon un principe chronologique qui vise à éviter ou supprimer les impacts en amont du projet, à réduire les impacts du projet retenu et enfin compenser les conséquences dommageable qui n'ont pu être supprimées :

Mesure de suppression ou d'évitement : mesure intégrée dans la conception du projet, soit du fait de sa nature même, soit en raison du choix d'une solution ou d'une variante d'implantation, qui permet d'éviter un impact sur l'environnement.

Mesure de réduction : mesure pouvant être mise en œuvre dès lors qu'un impact négatif ou dommageable ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. S'attache à réduire, sinon à prévenir l'apparition d'un impact.

Mesure de compensation : mesure visant à offrir une contrepartie à un impact dommageable non réductible provoqué par le projet pour permettre de conserver globalement la valeur initiale du milieu.

Mesure d'accompagnement ou de suivi : mesure qui contribue à la consolidation et à l'efficacité des mesures compensatoires et qui traduisent l'engagement du demandeur en faveur de la protection des espèces qu'il a impactées.

Afin d'assurer leur efficacité dans la durée, l'essentiel des renseignements suivants est associé à chacune des mesures :

- Nom et numéro de la mesure
- Type de mesure (évitement, réduction, compensation, accompagnement)
- Impact brut identifié
- Objectif et résultats attendus de la mesure
- Impact résiduel
- Description de la mesure et des moyens
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

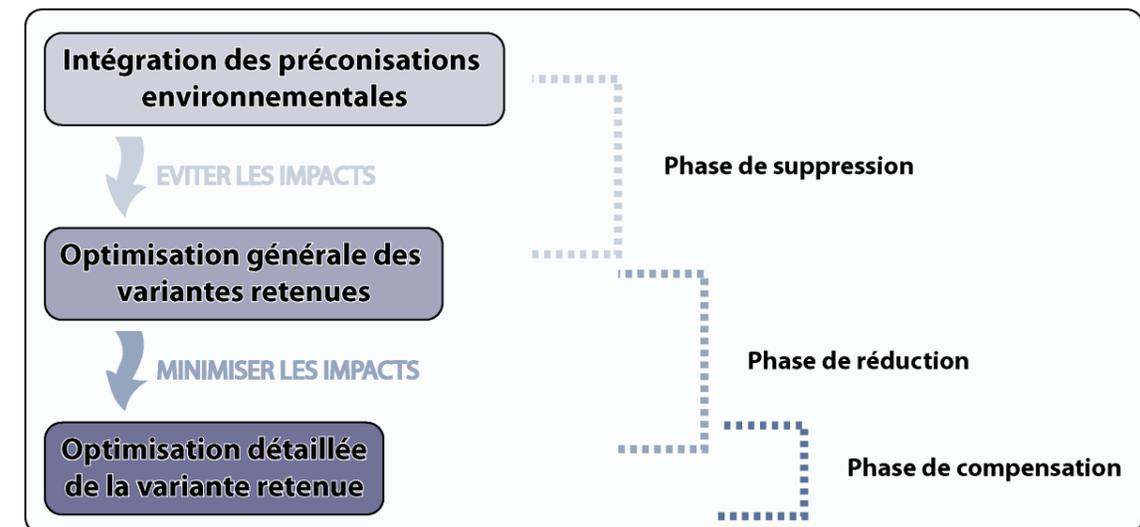


Figure 1 : Démarche de définition des mesures

Les mesures environnementales prises pour supprimer ou réduire les impacts du projet sont présentées dans l'étude d'impact. La mise en place de ces mesures illustre la démarche du porteur de projet quant au souhait de réaliser un projet tenant compte des aspects naturalistes. L'impact du projet éolien sur les sites Natura 2000 étant jugé non significatif, ces mesures n'ont pas une répercussion directe sur les sites Natura 2000 mais tendent à améliorer le bilan environnemental du projet des Trois Moulins et de fait s'inscrivent dans une démarche plus globale de respect des milieux naturels.

Les tableaux suivants synthétisent les mesures d'évitement, de réduction et de suivi prises pour améliorer le bilan environnemental du parc éolien dans le cadre de l'étude du milieu naturel, de la faune et la flore.

Numéro	Impact brut identifié	Type de mesure	Description
Mesure MN-Ev-1	Destruction d'habitats humides	Évitement / Réduction	Réduction de la superficie totale du projet initial Évitement des habitats humides désignés sur critère botanique
Mesure MN-Ev-2	Modification des continuités écologiques / Perte d'habitats	Évitement / Réduction	Optimisation de l'implantation et du tracé des pistes d'accès afin de réduire les coupes de haies et d'habitat d'espèces
Mesure MN-Ev-3	Perte d'habitat pour les oiseaux	Évitement	Évitement des zones de reproduction principales des oiseaux patrimoniaux (milieux forestiers, bocagers aquatiques et humides)
Mesure MN-Ev-4		Évitement	Évitement des zones de halte migratoire principales (prairies hygrophiles, plans d'eau)
Mesure MN-Ev-5	Mortalité des oiseaux	Réduction	Emprise du parc sur l'axe de migration principal (nord-est/sud-ouest) inférieur à deux kilomètres
Mesure MN-Ev-6		Réduction	Espace libre minimal entre deux éoliennes d'environ 593 mètres en comprenant les zones de survol des pales
Mesure MN-Ev-7	Perte d'habitat et mortalité des chiroptères	Réduction	Destruction des lisières et boisements limitée – Évitement des zones de fort enjeu
Mesure MN-Ev-8	Mortalité et perte d'habitat de la faune terrestre	Évitement	Évitement du secteur d'inventaire de l'Agrion de Mercure
Mesure MN-Ev-9		Évitement	Évitement des zones boisées favorables à la reproduction de la Salamandre tachetée, et des mares favorables à la reproduction de la Rainette verte, du Triton marbré, etc.

Tableau 13 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet

Numéro	Impact brut	Type	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-C1	Impacts du chantier	Réduction	Management environnemental du chantier par le maître d'ouvrage	Intégré aux coûts conventionnels	Du début à la fin du chantier	Maître d'ouvrage
Mesure MN-C2	Mortalité et dérangement de la faune et de la flore - Destruction d'habitats	Réduction	Suivi écologique du chantier	Environ 5 000 €	En amont et pendant le chantier	Maître d'ouvrage / Ecologue
Mesure MN-C3	Dérangement de la faune locale	Réduction	Choix d'une période optimale pour la réalisation des travaux	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre
Mesure MN-C3bis	Dérangement des chiroptères	Réduction	Choix d'une période optimale pour l'abattage des arbres	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage et Maître d'œuvre
Mesure MN-C4	Mortalité des chauves-souris	Evitement	Visite préventive de terrain et mise en place d'une procédure non-vulnérante d'abattage des arbres constituant des gîtes potentiels	64 500 €	En amont de l'abattage des arbres	Responsable SME - Ecologue
Mesure MN-C5	Perte d'habitat potentiel pour les saproxylophages et de ressource alimentaire pour les chiroptères	Evitement	Conservation de troncs d'arbres morts abattus	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C6	Risque de ruptures des continuités écologiques	Réduction	Élagage raisonné et conservation des houpiers	Intégré aux coûts conventionnels	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C7	Destruction indirecte de zones humides	Evitement	Préservation des zones humides proches de l'accès est à l'éolienne E2	1 000 €	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C8	Mortalité directe des amphibiens	Evitement / Réduction	Mise en défens des zones de terrassement et de fouilles au niveau des fondations des éoliennes	2 500 €	Pendant le chantier jusqu'au recouvrement des fouilles	Maître d'ouvrage - Ecologue
Mesure MN-C9	Apports exogènes de plantes invasives	Evitement	Eviter l'installation de plantes invasives	-	Chantier	Responsable SME / Maître d'ouvrage
Mesure MN-C10	Destruction de haies	Compensation réglementaire	Plantation et gestion de linéaires de haies bocagères	-	Automne suivant la fin du chantier	Maître d'ouvrage
Mesure MN-C11	Destruction d'habitats humides	Compensation réglementaire	Maintien et gestion extensive de 3,5 ha de prairies méso-hygrophiles	-	Automne suivant la fin du chantier	Maître d'ouvrage Exploitant agricole

Tableau 14 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier

Numéro	Impact brut	Type	Impact résiduel	Description	Coût	Planning	Responsable
Mesure MN-E1	Attrait des chiroptères	Réduction	Non significatif	Adaptation de l'éclairage du parc	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E2	Collision/ barotraumatisme	Réduction	Non significatif	Programmation préventive du fonctionnement des éoliennes adaptée à l'activité chiroptère	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage Expert indépendant
Mesure MN-E3	Collision	Réduction	Non significatif	Réduire l'attractivité des plateformes des éoliennes pour les milans et les busards	Intégré aux frais d'exploitation	Durant toute l'exploitation	Maître d'ouvrage
Mesure MN-E4	-	Suivi	-	Suivi réglementaire ICPE du comportement et de la mortalité post-implantation	58 500 € par an	1 fois pendant les 3 premières années puis tous les 10 ans	Maître d'ouvrage Expert indépendant

Tableau 15 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation

Table des illustrations

Cartes

Carte 1 : Localisation du site d'implantation potentielle	10
Carte 2 : Vue aérienne du site d'implantation potentielle.....	10
Carte 3 : Aire d'étude utilisée pour l'étude des incidences Natura 2000.....	15
Carte 4 : Plan du projet des Trois Moulins.....	20
Carte 5 : Les Zones Spéciales de Conservation de l'aire d'étude éloignée	23

Tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques de la variante d'implantation retenue	19
Tableau 2 : Les sites Natura 2000 à l'échelle de l'aire d'étude éloignée	24
Tableau 3 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.....	29
Tableau 4 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	30
Tableau 5 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.....	32
Tableau 6 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	33
Tableau 7 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.....	33
Tableau 8 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	34
Tableau 9 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.....	35
Tableau 10 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	36
Tableau 11 : Habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000.....	38
Tableau 12 : Espèces végétales et/ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000	39
Tableau 13 : Mesures d'évitement et de réduction prises pendant la phase de conception du projet.....	45
Tableau 14 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase de chantier	46
Tableau 15 : Synthèse des mesures prises pour le milieu naturel pendant la phase d'exploitation	47

Figures

Figure 1 : Démarche de définition des mesures	44
---	----

Annexes



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401147 - Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR7401147	1.3 Appellation du site Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 02/04/2015	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 13/11/2007
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000618244

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,25583°

Latitude : 46,1275°

2.2 Superficie totale

3560 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
23	Creuse	10 %
87	Haute-Vienne	90 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
23006	ARRENES
87007	BALLEDENT
87008	BAZEUGE (LA)
87011	BELLAC
87012	BERNEUIL
87013	BERSAC-SUR-RIVALIER
87014	BESSINES-SUR-GARTEMPE
87017	BLANZAC
87018	BLOND
87022	BREUILAUF
23033	BRIONNE (LA)



87028	BUSSIÈRE-POITEVINE
23047	CHAMBORAND
87033	CHAMBORET
23052	CHAPELLE-TAILLEFERT (LA)
87041	CHATEAUPONSAC
87052	CROIX-SUR-GARTEMPE (LA)
87055	DARNAC
87056	DINSAC
87059	DORAT (LE)
87061	DROUX
87067	FOLLES
23088	GARTEMPE
23095	GRAND-BOURG (LE)
23096	GUERET
87083	LAURIÈRE
23107	LEPINAS
23111	LIZIÈRES
87089	MAGNAC-LAVAL
23118	MAISONNISES
23132	MONTAIGUT-LE-BLANC
87109	ORADOUR-SAINT-GENEST
23150	PEYRABOUT
87116	PEYRAT-DE-BELLAC
87121	RANCON
87139	SAINT-BONNET-DE-BELLAC
23186	SAINT-CHRISTOPHE
23191	SAINT-ELOI
23192	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC
23200	SAINT-GOUSSAUD
23208	SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS
87172	SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE
23231	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC
23235	SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE
23242	SAINT-SILVAIN-MONTAIGUT
87179	SAINT-SORNIN-LA-MARCHE



87180	SAINT-SORNIN-LEULAC
87181	SAINT-SULPICE-LAURIÈRE
23248	SAINT-VICTOR-EN-MARCHE
23168	SARDENT
23170	SAVENNES
87196	THIAT
87198	VAULRY

2.7 Région(s) biogéographique(s)
 Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I									
Code	Description	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	Évaluation du site		
							Représent -activité	Superficie relative	Conservation
	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Najasplachnietea		0,1 (0%)		G		D		
	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		0,05 (0%)		G		D		
	Lacs eutrophiés naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		3,28 (0,08%)		G		C	B	B
	Rivières des étages planiliaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		4 (0,11%)		G		C	B	C
	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix		1 (0,03%)		P		D		
	Landes sèches européennes		46 (1,29%)		G		B	C	B
	Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	X	1,1 (0,03%)		G		C	B	B
	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		33 (0,93%)		G		C	B	B
	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planiliaires et des étages montagnard à alpin		52 (1,46%)		G		C	B	C
	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		20,81 (0,58%)		G		C	B	B
	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	X	17 (0,48%)		G		B	C	B
	Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilici-Fagenion)		5 (0,14%)		G		C	B	B
		X	0,39		G		D		



Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	(0,01%)
--	---------

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % .
- Conservation : A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellent»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce	Nom scientifique	Type	Population présente sur le site				Évaluation du site				
					Taille	Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C			
										Min	Max	Cons.	Isol.
I	1029	Margaritifera margaritifera		P		i		P	G	C	C	A	C
I	1041	Oxygastra curtisii		P		i		P	G	C	B	C	B
I	1044	Coenagrion mercuriale		P		i		P	G	C	B	C	B
I	1060	Lycaena dispar		P		i		P	G	C	B	C	B
I	1065	Euphydryas aurinia		P		i		P	G	C	B	C	B
I	1083	Lucanus cervus		P		i		P	G	C	B	C	B
I	1084	Osmoderma eremita		P		i		P	G	C	B	C	B
I	1092	Austrotatambius pallipes		P		i		P	G	C	C	C	C
F	1095	Petromyzon marinus		P		i		P	DD	C	B	C	B
F	1096	Lampetra planeri		P		i		C	G	C	B	C	B
F	1106	Salmo salar		r		i	500	P	M	C	C	A	C
F	1163	Cottus gobio		P		i		C	DD	C	B	C	B
A	1193	Bombina variegata		P		i		P	DD	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros		w		i		P	G	C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros		r		i		P	G	C	B	C	B



M	1304		w			i	P	DD	C	B	C	B
		Rhinolophus ferrumequinum										
M	1308	Barbastella barbastellus	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1323	Myotis bechsteinii	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis	w			i	P	M	C	B	C	B
M	1324	Myotis myotis	r			i	P	G	C	B	C	B
M	1337	Castor fiber	p	2	4	i	P	G	C	B	C	B
M	1355	Lutra lutra	p	2	5	i	P	G	C	B	C	B
P	6216	Hamatocaulis vernicosus	p			i	P	DD	D			

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple), P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple), DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100 % ; p > 15 % ; B = 15 % ; p > 2 % ; C = 2 % ; p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce	Population présente sur le site				Motivation							
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories					
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D		
B		Pernis apivorus			i	P				X				
B		Circus cyaneus			i	P				X				
B		Accipiter nisus			i	P				X				
B		Dendrocopos medius			i	P				X				
B		Dendrocopos minor			i	P				X				

- 7/11 -



B		Cinclus cinclus			i	P				X				
B		Acrocephalus scirpaceus			i	P				X				
B		Emberiza schoeniclus			i	P				X				
F		Salmo trutta fario			i	P							X	
I		Hipparchia semele			i	P				X				
I		Hipparchia statilinus			i	P				X				
P		Hypericum linanifolium			i	P								X

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

- 8/11 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	55 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	6 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	30 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Un plan de réintroduction du Saumon atlantique a été lancé dans les années 80.

Vulnérabilité : Avec l'effacement du barrage de Maison Rouge, le principal obstacle pour la remontée du saumon est maintenant levé. Il convient cependant de surveiller la qualité de l'eau et d'éviter les coupes rases pour les habitats forestiers présents.

4.2 Qualité et importance

La Gartempe prend sa source dans le canton d'Ahun en Creuse (600m d'altitude) et conserve son allure de rivière rapide en traversant le département de la Haute Vienne, malgré des pentes moindres. Son intérêt essentiel résulte de la présence du saumon atlantique pour lequel un plan de réintroduction est actuellement en cours. Mais, ce site dispose également d'habitats très intéressants en bon état de conservation. Il s'agit des stations les plus NW pour *Cytisus purgans*.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
H	A08	Fertilisation		B
H	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
H	B02.04	Elimination des arbres morts ou déperissants		I
L	A04.01	Pâturage intensif		B
L	A05.02	Dépôt d'aliments pour le bétail		I
L	A10	Remembrement agricole		I
L	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I

L	G01.03	Véhicules motorisés		I
L	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		B
L	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		B
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
M	A02.01	Intensification agricole		B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		B
M	B05	Utilisation de fertilisants (sylviculture)		B
M	D01.01	Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)		B
M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
M	H06.03	Réchauffement des masses d'eau (pollution thermique)		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		B

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
L	A03.02	Fauche non intensive		I

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	88 %
Domaine privé communal	7 %
Domaine public communal	5 %

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000
DOCOB 2003 (CREN)

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	5 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	20 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	SITE INSCRIT	+	5%
38	Rivière la Gartempe	+	20%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CEN Limousin

Adresse : 6 ruelle du Theil 87510 Saint-Gence

Courriel : ygrugier@conservatoirelimousin.com

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400467 - Vallée de Salleron

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC)
1.2 Code du site : FR5400467
1.3 Appellation du site : Vallée de Salleron
1.4 Date de compilation : 30/11/1995
1.5 Date d'actualisation : 31/08/2011

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/04/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000246314

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,005° Latitude : 46,43944°

2.2 Superficie totale

150 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
86025	BETHINES
86035	BOURG-ARCHAMBAULT
86037	BRIGUEIL-LE-CHANTRE
86110	HAIMS
86118	JOURNET
86120	LATHUS-SAINT-REMY
86230	SAINT-LEOMER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (42,7%)
Continental (57,29%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D Représent -activité	Superficie relative	A B C Conservation		Évaluation globale
Eaux stagnantes, oligotroques à mésotroques avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Najas		3.130 (1 %)			C	C	C	C	C
Rivières des étages planiliaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion		3.260 (2 %)			C	C	C	C	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planiliaires et des étages montagnard à alpin		6.430 (1 %)			D				
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	X	30 (20 %)			C	C	C	C	C

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100% > 15%; B = 15% > 2%; C = 2% > 0%.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Population présente sur le site			Évaluation du site					
				Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	<i>Coenagion mercuriale</i>	P			i	P		C	C	B	C
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	P			i	P		C	B	C	B
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	P			i	P		C	C	C	B
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	P			i	P		C	B	C	B

- 3/7 -



M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	P			i	P		C	C	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	P			i	P		C	C	C	C

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, istems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100% > 15%; B = 15% > 2%; C = 2% > 0% ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site			Motivation			
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.	Autres catégories	
			Min	Max			IV	A

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, istems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale; B : espèce endémique; C : conventions internationales; D : autres raisons.

- 4/7 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	50 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	25 %
N19 : Forêts mixtes	10 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %

Autres caractéristiques du site

Site intégrant une grande partie du cours du Salleron - un affluent de l'Anglin (bassin inférieur de la Loire) - et de son réseau d'affluents secondaires. Petite rivière d'eaux vives (forte dénivellation depuis les sources jusqu'à la confluence avec l'Anglin), de bonne qualité et bien oxygénées, à lit riche en sédiments grossiers (sables et graviers), traversant un bassin versant à dominante forestière et bocagère encore peu touché par l'intensification agricole.

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 43% pour le domaine atlantique et 57% pour le domaine continental.

Vulnérabilité : La Lamproie de Planer exigeant des eaux de très bonne qualité et des sédiments à granulométrie moyenne à grossière, les principales menaces potentielles sont celles susceptibles d'altérer un de ces facteurs primordiaux : ralentissement anormal du courant modifiant le tri mécanique des sédiments, pollution chimique (toxiques, métaux lourds) ou organique (eutrophisation par surcharge en nutriments provoquant une pullulation d'algues et une réduction de l'oxygène dissous). La création d'étangs le long du cours de la rivière constitue vis à vis de ces facteurs un risque majeur par la multiplication des risques pathologiques lors des vidanges, les modifications thermiques induites, le déséquilibre créé par l'introduction d'espèces piscicoles "exotiques", etc. De même, la transformation des prairies naturelles du bassin versant en cultures céréalières intensives pourrait avoir d'importantes répercussions sur la balance trophique et sédimentaire des eaux (engrais, produits phytosanitaires), voire, en cas d'irrigation, sur les débits en période d'étiage.

4.2 Qualité et importance

Site d'importance communautaire par sa population dense et stable de Lamproie de Planer, espèce en forte régression dans les plaines de l'Europe de l'Ouest. Présence localisée, également, de la Cistude d'Europe.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	1 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Bois du Paradis et mare du moulin de Saint Maixent	*	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non



6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400459 - Vallée du Corchon

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR5400459 1.3 Appellation du site : Vallée du Corchon
1.4 Date de compilation : 30/11/1995 1.5 Date d'actualisation : 31/08/2011

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,10139°

Latitude : 46,49583°

2.2 Superficie totale

62,87 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
86	Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disponible(s).	

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (25,83%)
Continentele (74,16%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I							Évaluation du site		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	Superficie relative	A B C		Évaluation globale
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)		0,63 (1 %)			C	C	C	C	C
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		0 (0 %)			D				
Lacs eutrophiés naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		0 (0 %)			D				
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		0 (0 %)			D				
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets plantiliaires et des étages montagnard à alpin		0 (0 %)			D				
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	X	0,63 (1 %)			C	C	C	C	C

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100% > 15%; B = 15% > 2%; C = 2% > 0%.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C I V P	Qualité des données	A B C D		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.
I	1041	Oxygastra curtisii	P			i	P		C	B	B



I	1044	Coenagrion mercuriale	P			i	P		C	C	B	C
I	1083	Lucanus cervus	P			i	P		C	B	B	C
F	1096	Lampetra planeri	P			i	P		C	C	C	B
F	1163	Cottus gobio	P			i	P		C	B	C	B
M	1303	Rhinolophus hipposideros	P			i	P		D			
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	P			i	P		D			

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, istems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100% > 15%; B = 15% > 2%; C = 2% > 0%; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site			Motivation							
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Cat.	Autres catégories						
			Min	Max		Unité	Annexe Dir. Hab.	A	B	C	D	
						C I V P	IV	V	A	B	C	D

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, istems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Motivation : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «habitats»); A : liste rouge nationale; B : espèce endémique; C : conventions internationales; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	8 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	21 %
N14 : Prairies améliorées	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	67 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %

Autres caractéristiques du site

Site comprenant l'ensemble du réseau hydrographique du Corchon, un petit affluent de la Benaize (bassin de la Loire). Petite rivière de région bocagère, aux eaux d'excellente qualité, à fond de sédiments fins (sables et limons), alimentée par de nombreux ruisseaux latéraux prenant leur source au sein des prairies et landes couvrant les coteaux riverains.

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 26% pour le domaine atlantique et 74% pour le domaine continental.

Vulnérabilité : La Lamproie de Planer exigeant des eaux de très bonne qualité et des sédiments à granulométrie moyenne à grossière, les principales menaces potentielles sont celles susceptibles d'altérer un de ces facteurs primordiaux : ralentissement anormal du courant modifiant le tri mécanique des sédiments, pollution chimique (toxiques, métaux lourds) ou organique (eutrophisation par surcharge en nutriments provoquant une pullulation d'algues et une réduction de l'oxygène dissous). La création d'étangs le long du cours de la rivière constitue vis à vis de ces facteurs un risque majeur par la multiplication des risques pathologiques lors des vidanges, les modifications thermiques induites, le déséquilibre créé par l'introduction d'espèces piscicoles "exotiques" etc. De même, la transformation des prairies naturelles du bassin versant en cultures céréalières intensives pourrait avoir d'importantes répercussions sur la balance trophique et sédimentaire des eaux (engrais, produits phytosanitaires), voire, en cas d'irrigation, sur les débits en période d'étiage.

Par ailleurs, le ruisseau est situé dans un secteur rural en pleine désertification où la gestion piscicole est quasiment inexistante.

4.2 Qualité et importance

Site remarquable par ses populations de Lamproie de Planer qui atteignent ici des densités élevées, uniques en région Poitou-Charentes.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Date d'édition : 09/01/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5400459>





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7401133 - Etangs du nord de la Haute-Vienne

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	7

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC)
1.2 Code du site : FR7401133
1.3 Appellation du site : Etangs du nord de la Haute-Vienne
1.4 Date de compilation : 31/03/2001
1.5 Date d'actualisation : 29/02/2004

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Limousin	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.limousin.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2001

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/12/2008

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020132767

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,20389° Latitude : 46,31639°

2.2 Superficie totale

172 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
74	Limousin

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
87	Haute-Vienne	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
87087	LUSSAC-LES-EGLISES
87160	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX
87200	VERNEUIL-MOUSTIERS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C			
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale	
3110 <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>		0,34 (0,2 %)		M	D				
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magrepolanion ou de l'Hydrocharition</i>		0,1 (0,06 %)		P	D				
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		1,46 (0,85 %)		M	D				
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		0,57 (0,33 %)		M	D				
6430 <i>Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin</i>		0,81 (0,47 %)		M	D				

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	P	G	C	C	C	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	G	C	B	C	B

R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	P	M	C	B	C	B
P	1831	<i>Luronium natans</i>	p			i	P	M	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce	Population présente sur le site			Motivation							
			Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
B		<i>Nycticorax nycticorax</i>			i	P				X		X	
B		<i>Rallus aquaticus</i>			i	P				X		X	
B		<i>Burhinus oedicnemus</i>			i	P				X		X	
B		<i>Acrocephalus scirpaceus</i>			i	P				X		X	
B		<i>Emberiza schoeniclus</i>			i	P				X		X	
P		<i>Carex pseudocyperus</i>			i	P							X
P		<i>Cyperus michelianus</i>			fstems	P							X
P		<i>Lindernia dubia</i>			fstems	P							X
P		<i>Littorella uniflora</i>			localities	P							X
P		<i>Orchis laxiflora</i>			fstems	P							X
P		<i>Trapa natans</i>			i	P						X	



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	20 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30 %
N26 : Forêts (en général)	10 %
N27 : Agriculture (en général)	40 %

Autres caractéristiques du site

Ce site est composé de deux étangs proches de la Brenne.

Vulnérabilité : Il convient d'être vigilant sur les aménagements potentiels liés aux activités de loisirs sur l'étang du Moustiers notamment.

4.2 Qualité et importance

Situés dans une zone bocagère non éloignée de la Brenne, les étangs du nord de la Haute-Vienne sont des étangs très anciens qui présentent un intérêt biologique certain notamment sur le plan de l'avifaune. L'étang du Moustiers apparaît comme très favorable pour la Cistude d'Europe (le plus intéressant du Limousin). Station géographiquement proche des populations indigènes.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	A08	Fertilisation		I
H	F01.01	Aquaculture intensive, intensification		I
H	I02	Espèces autochtones problématiques		I
M	A04	Pâturage		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.



- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe ou est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	65 %
Propriété d'une association, groupement ou société	20 %
Domaine communal	15 %

4.5 Documentation

Inventaire ZNIEFF 2000.
Etude cistude d'Europe 2000 (GMHL).

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Fédération des chasseurs de la Haute-Vienne.

Adresse : 2 Av Georges Guingouin 87250 Panazol

Courriel : techniciens.fdc87@wanadoo.fr

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

En cours pour l'étang de Murat.



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2400535 - Vallée de l'Anglin et affluents

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR2400535 1.3 Appellation du site : Vallée de l'Anglin et affluents

1.4 Date de compilation : 29/02/1996 1.5 Date d'actualisation : 28/02/2007

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Centre	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.centre.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/04/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022297181

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 1,17222° Latitude : 46,55°

2.2 Superficie totale

4139 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
36	Indre	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
36015	BEAULIEU
36016	BELABRE
36035	CHAILLAC
36036	CHALAIS
36047	CHATRE-LANGLIN (LA)
36058	CONCREMIERS
36067	DUNET
36087	INGRANDES
36094	LIGNAC
36104	LURAI
36114	MAUVIERES
36119	MERIGNY
36168	PRISSAC
36174	ROUSSINES

36177	SACIERGES-SAINT-MARTIN
36187	SAINT-CIVRAN
36197	SAINT-HILAIRE-SUR-BENAIZE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (28,68%)

Continentale (71,31%)

Date d'édition : 08/11/2016
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2400535>



Date d'édition : 08/11/2016
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2400535>

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Code	Description	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	Évaluation du site					
						A B C D	Représent -activité	A B C		Évaluation globale	
								Superficie relative	Conservation		
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		41,39 (1 %)			D					
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculus fluitans et du Callitriche-Batrachion		41,39 (1 %)			B	C	B			B
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix		41,39 (1 %)			D					
4030	Landes sèches européennes		41,39 (1 %)			B	C	C			C
5130	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires		41,39 (1 %)			B	C	B			B
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyssa-Section albi	X	41,39 (1 %)			C	C	B			B
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)		82,78 (2 %)			B	C	B			B
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)		165,56 (4 %)			A	C	B			A
6430	Mégaphorbiales hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		41,39 (1 %)			C	C	B			C
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		165,56 (4 %)			A	C	B			A
7150	Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion		41,39 (1 %)			D					
7230	Tourbières basses alcalines		41,39 (1 %)			D					
8220			41,39			B	C	A			B



- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100 % p > 15 % ; B = 15 % p > 2 % ; C = 2 % p > 0 % ; D = Non significative.
- Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site			Motivation								
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Cat.	Annexe Dir. Hab.			Autres catégories				
			Min	Max		Unité	IV	V	A	B	C	D	
M		<u>Myotis mystacinus brandtii</u>			i	P							X
M		<u>Nyctalus noctula</u>			i	P			X			X	
M		<u>Pipistrellus pipistrellus</u>			i	P			X			X	
P		<u>Apometzgeria pubescens</u>			i	P							X
P		<u>Anacamptis pyramidalis</u>			i	P			X				
P		<u>Asperula cynanchica</u>			i	P							X
P		<u>Asplenium foreziense</u>			i	P							X
P		<u>Asplenium ruta-muraria</u>			i	P							X
P		<u>Bombycilaena erecta</u>			i	P							X
P		<u>Bupleurum baldense</u>			i	P							X
P		<u>Carex halleriana</u>			i	P							X
P		<u>Catapodium rigidum</u>			i	P							X
P		<u>Cephalanthera longifolia</u>			i	P			X				
P		<u>Cephalanthera rubra</u>			i	P			X				
P		<u>Cytisus supinus</u>			i	P							X
P		<u>Epipactis microphylla</u>			i	P			X				



P		<u>Epipactis muelleri</u>			i	P							X
P		<u>Eumana procumbens</u>			i	P							X
P		<u>Globularia vulgaris</u>			i	P							X
P		<u>Hordelymus europaeus</u>			i	P							X
P		<u>Hypericum montanum</u>			i	P							X
P		<u>Limodorum abortivum</u>			i	P				X			
P		<u>Linum tenuifolium</u>			i	P							X
P		<u>Medicago minima</u>			i	P							X
P		<u>Nardus stricta</u>			i	P							X
P		<u>Neotinea ustulata</u>			i	P				X			
P		<u>Ononis pusilla</u>			i	P							X
P		<u>Ophrys araneola</u>			i	P				X			
P		<u>Ophrys insectifera</u>			i	P				X			
P		<u>Orchis simia</u>			i	P				X			
P		<u>Osmunda regalis</u>			i	P							X
P		<u>Polygala calcaria</u>			i	P							X
P		<u>Scilla bifolia</u>			i	P							X
P		<u>Sesleria caerulea</u>			i	P							X
P		<u>Trifolium rubens</u>			i	P							X
P		<u>Trifolium scabrum</u>			i	P							X
P		<u>Asplenium obovatum subsp. billojii</u>			i	P							X
P		<u>Asplenium trichomanes subsp. pachyrrachis</u>			i	P							X
P		<u>Digitalis lutea subsp. lutea</u>			i	P							X



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A04	Pâturage		I

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

4.5 Documentation

Intérêts faunistiques des sites de la vallée de l'Anglin retenus pour l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000, Indre Nature, 1996.

Définition et faisabilité d'un programme coordonné de sauvegarde des pelouses calcicoles du Pays Blancois, Indre Nature et PNR Brenne, 1996.

Inventaires des milieux naturels du Parc Naturel Régional de la Brenne, Indre Nature et PNR de Brenne, 1992.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	12 %
80	Parc naturel régional	55 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
80	Brenne	*	30%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Zone humide protégée par la convention de Ramsar	Brenne	/	3%

5.3 Désignation du site

Le zonage géographique est fortement conditionné par les habitats d'espèces.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CPNRC PNR Brenne Programmes de développement (3 contrats de pays) Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du bassin de l'Anglin.

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation